



Assemblée générale

Vingt-troisième session extraordinaire

3^e séance

Mardi 6 juin 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des douzes domaines critiques du Programme d'action de Beijing

Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action de Beijing

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre la déclaration de S. E. le général de corps d'armée Christon Tembo, Vice-Président de la République de Zambie.

Le général Tembo (Zambie) (*parle en anglais*) : J'aimerais d'abord dire que le gouvernement de mon pays est heureux de constater qu'un pays membre de notre organisation sous-régionale, la Communauté de développement de l'Afrique australe, préside, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, les travaux de cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous tenons à saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de l'efficacité et de la compétence avec lesquelles vous dirigez les travaux de cette session.

Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Zambie a beaucoup fait pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et a déployé d'importants efforts pour concrétiser certains

engagements spécifiques. Dans le cadre de notre politique nationale en la matière, nous avons d'abord adopté, sur la base du Programme d'action de Beijing, un plan national pour l'amélioration de la situation des femmes. Ce plan, étalé sur la période 1996-2001, définit cinq domaines prioritaires : premièrement, le fardeau croissant et persistant que constitue la pauvreté pour les femmes, leur accès inégal aux ressources et leur participation insuffisante à l'établissement des politiques et des structures économiques; deuxièmement, l'accès inégal aux services d'éducation et de formation; troisièmement, l'accès inégal des femmes aux services de santé et aux autres services connexes; quatrièmement, l'inégalité entre les hommes et les femmes concernant le partage du pouvoir et de la prise de décisions; et cinquièmement, les droits de la fillette.

En outre, nous avons identifié six importants thèmes sous-jacents et de portée universelle à prendre en compte dans le traitement des questions liées aux domaines prioritaires. Ces thèmes sont les suivants : premièrement, le rôle critique que jouent les médias sur tous les plans; deuxièmement, la nécessité de disposer de données ventilées par sexe; troisièmement, la mise au point de mécanismes institutionnels efficaces; quatrièmement, la promotion des droits fondamentaux des femmes; cinquièmement, l'examen des répercussions de l'occidentalisation sur la culture et les traditions dans tous les domaines; et sixièmement, la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



répartition de la population zambienne entre des groupes rural, semi-urbain et urbain.

Je suis heureux d'informer les participants de la présente session extraordinaire du fait que le Gouvernement zambien et les autres groupes concernés ont entrepris la mise en oeuvre du plan national et ont déjà obtenu des résultats remarquables. Des précisions au sujet des mesures prises, des progrès accomplis et des obstacles rencontrés sont données dans un rapport national d'évaluation à mi-parcours, qui a été largement diffusé à l'intention des États Membres et des organismes de l'ONU ainsi que d'autres groupes.

Le 6 mars 2000, le Conseil des ministres zambien a adopté la première politique nationale d'égalité entre les sexes. Véritable jalon pour notre pays, cette politique énonce des mesures qui touchent l'ensemble des secteurs, des structures institutionnelles et des questions traitées et qui favorisent un développement ouvert à l'impératif d'égalité des sexes. Nous sommes convaincus que notre politique suscitera une mise en oeuvre plus rapide du Programme d'action.

Étant donné la volonté et l'enthousiasme politiques qui règnent à tous les niveaux en Zambie, nous estimons que l'application du Programme d'action fait partie intégrante de notre processus national de développement. Nous poursuivons donc nos efforts en faveur de l'égalité entre les sexes dans tous nos programmes et politiques.

Aux fins de la mise en oeuvre du Programme d'action, nous avons identifié un certain nombre d'obstacles et de problèmes qui ont entravé notre action. Ces derniers ne revêtent certainement pas un caractère inédit et ont d'ailleurs été évoqués dans le Programme d'action de Beijing. Ils continuent néanmoins de peser de tout leur poids sur la capacité du Gouvernement de mettre en oeuvre le Programme d'action.

Trois obstacles clefs ont été identifiés en ce sens : la pauvreté des ménages, l'énorme dette nationale et la pandémie du VIH/sida. Ces trois obstacles fondamentaux, parmi d'autres, représentent une grave menace pour l'application du Programme d'action. Nous devons bénéficier d'efforts nationaux et internationaux qui soient vigoureux et concertés si nous voulons surmonter ces obstacles.

La pauvreté des ménages est un problème extrêmement grave en Zambie. Quelque 70 % de la

population zambienne, dont une majorité de femmes, vivent actuellement au-dessous du seuil de pauvreté. Les hommes et les femmes ne subissent pas la pauvreté de façon identique. La féminisation de la pauvreté relève moins du nombre respectif d'hommes et de femmes pauvres que de l'ampleur accrue de la pauvreté et des problèmes qu'affrontent les femmes s'efforçant d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs enfants. Le grand nombre de préjugés véhiculés au sein de la société et l'accès inégal à l'éducation, aux emplois et aux ressources productives, comme celles de la terre, se conjuguent au détriment des femmes.

L'incidence du VIH/sida sur les femmes et les enfants apparaît maintenant dans toute sa gravité. Un ensemble de facteurs physiologiques et socio-économiques rendent les femmes plus vulnérables que les hommes face au VIH. La pauvreté et le VIH/sida sont ainsi étroitement liées : la pauvreté favorise la propagation du VIH, en accentue les répercussions et engendre des situations qui accroissent les risques d'infection, notamment chez les femmes. L'incidence du VIH/sida sur la capacité économique est particulièrement prononcée. Des décès liés au sida découlent d'énormes frais médicaux et des pertes de capital humain. Il a été estimé que, sans un apport de capitaux étrangers en Zambie, la mobilisation des ressources financières nécessaires pour assumer les coûts des traitements médicaux, les pertes démographiques et les autres coûts associés au sida entraînerait une chute du produit intérieur brut d'environ 9 % par rapport aux projections établies en la matière. En l'absence d'une aide étrangère sans précédent, notre revenu national serait donc sensiblement réduit.

La Zambie fait partie du groupe des pays pauvres fortement endettés. À ce sujet, le fardeau de la dette constitue un facteur prédominant du maintien du pays dans un état de sous-développement. Le service de la dette en Zambie représente le poste le plus important inscrit au budget des dépenses publiques; il dépasse de loin les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation ou à tout autre secteur.

Le service de la dette pèse très lourdement sur les budgets de l'État, accapare d'importantes ressources qui ne peuvent plus être affectées au développement et amoindrit fortement les perspectives de croissance. Les inégalités que suscite et accentue la dette concernent non seulement les revenus, mais aussi la situation des femmes.

Il est manifestement légitime que la Zambie s'efforce d'obtenir un important allègement de sa dette, voire son annulation pure et simple. Elle a poursuivi rigoureusement la mise en oeuvre de réformes structurelles et autres. Elle continue d'honorer le service de sa dette, au détriment de nos priorités en matière d'action sociale et surtout de lutte contre la pauvreté. Le service de la dette doit être assorti d'un apport de ressources pour le développement qui proviennent de pays donateurs. Il a toutefois eu pour effet principal, jusqu'à maintenant, de priver le pays de ressources qui auraient pu être affectées à des activités de développement. La situation est telle que les sommes consacrées au service de la dette sont très supérieures aux sommes reçues au titre de l'aide extérieure. Il est donc nécessaire que les initiatives extérieures en faveur de l'allègement de la dette dépassent leur cadre actuel afin qu'augmentent les ressources financières octroyées aux pays en développement lourdement endettés.

Divers autres problèmes également ne pourront être réglés que grâce à une collaboration et à un partenariat nationaux et internationaux vigoureux. La violence que subissent les femmes et les enfants, notamment les jeunes filles, constitue une menace pour le développement humain. L'incidence sur notre économie du processus de mondialisation socioéconomique est également bien réelle. Il existe un lien direct entre la mauvaise performance économique des pays en développement et l'état du système économique mondial, qui accorde actuellement un avantage indu aux pays développés. Tant que le système économique mondial ne favorisera pas la croissance dans les pays les moins avancés, tout programme de développement important, tel le Programme d'action de Beijing, ne pourra donner que des résultats marginaux.

Nous tenons à remercier sincèrement l'ONU pour l'organisation de réunions destinées à assurer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing sur le plan national.

Je terminerai en réaffirmant l'engagement du gouvernement de mon pays d'appliquer le Programme d'action de Beijing. Nous devons assumer cette responsabilité pour favoriser l'égalité entre les sexes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la République de Zambie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hasan Gemici, Ministre d'État à la condition féminine, à la famille et aux services sociaux de la Turquie.

M. Gemici (Turquie) (*parle en turc; texte anglais fourni par la délégation*) : La Turquie appuie pleinement la déclaration faite au nom de l'Union européenne par la présidence portugaise. Je saisis la présente occasion pour exprimer notre position au sujet de l'amélioration de la condition et du pouvoir d'action des femmes en Turquie.

Je tiens d'abord à exprimer notre reconnaissance au système des Nations Unies et au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour leur contribution inestimable en faveur de la condition et du pouvoir d'action des femmes. L'ONU a été très active dans la formulation de politiques reflétant l'évolution de la situation dans le domaine de l'égalité entre les sexes. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes a constitué une percée pour la reconnaissance de concepts sexospécifiques et pour le respect des droits fondamentaux des femmes. Ma délégation estime que le plein exercice des droits fondamentaux des femmes et des fillettes constitue une responsabilité non seulement juridique, mais aussi éthique. Notre objectif commun doit être de renforcer davantage la coopération internationale à ce sujet.

La fondation de la République de Turquie et l'adoption des réformes ultérieures ont imprimé un élan révolutionnaire à la cause des droits des femmes. Les femmes de Turquie ont acquis leur véritable identité à l'avènement de la République et obtenu les droits liés au vote avant les citoyennes de nombreux autres pays. En 1934, il n'y avait que 28 pays dans le monde qui avaient accordé aux femmes le droit de vote et le droit d'être candidates aux postes électifs. La Turquie était l'un de ces pays. Le code civil adopté en 1926 comportait des dispositions très progressistes en matière d'égalité entre les sexes. Aujourd'hui, faisant fond sur un tel héritage, nous poursuivons nos objectifs sans relâche : améliorer la condition des femmes, assurer l'égalité entre les sexes et promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux de la vie sociale. Nous avons accompli d'importantes réalisations dans ce domaine. Mais nous savons bien que la situation actuelle appelle encore de nombreuses améliorations.

À Beijing, il y a cinq ans, la Turquie a pris des engagements de grande portée. Nous nous étions alors

engagés à retirer les réserves que nous avons formulées au sujet de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous avons promis de faire passer de cinq à huit ans la durée de l'enseignement élémentaire obligatoire. Nous avons annoncé notre intention de réduire d'au moins la moitié les taux de mortalité infantile et maternelle avant l'an 2000 et d'éradiquer l'analphabétisme chez les femmes. J'ai le grand plaisir de pouvoir affirmer aujourd'hui devant l'Assemblée que nous avons honoré la plupart de ces engagements.

La durée de l'enseignement élémentaire obligatoire est passée de cinq à huit ans en 1997, ce qui a entraîné une hausse de 67 % du taux d'inscription des filles. S'il est vrai que nous n'avons pu concrétiser pleinement nos engagements relatifs à la diminution des taux de mortalité infantile et maternelle et à l'éradication de l'analphabétisme chez les femmes, il n'en demeure pas moins que de grandes améliorations ont été apportées dans ces domaines. Nous avons adopté une loi sur la protection de la famille. En vertu de cette nouvelle loi, tout membre d'une famille qui est victime de violences familiales peut déposer une demande d'ordonnance de protection. En adoptant cette loi en réponse aux pressions et aux démarches actives déployées depuis des années par le mouvement des femmes, le Parlement turc a également reconnu que la violence familiale constitue une violation grave des droits fondamentaux des femmes et a confirmé que la responsabilité de protéger les femmes contre une telle violation dans la vie privée incombe à l'État.

Dans le cadre du processus de réforme amorcé après la Conférence de Beijing, le Parlement turc est maintenant saisi d'un nouveau projet de code civil préparé dans une perspective sexospécifique, qui englobe les contributions qu'ont apportées des groupes de femmes non gouvernementaux. Conformément au Programme d'action de Beijing, un comité permanent chargé des questions relatives à l'égalité des sexes a été mis sur pied au niveau parlementaire, en vue de garantir que le souci d'égalité entre les sexes serait intégré à l'ensemble des politiques publiques et des travaux législatifs.

Parmi les retombées positives de la Conférence de Beijing, on peut noter la prolifération d'organisations dynamiques de la société civile qui oeuvrent en faveur des droits fondamentaux des femmes. En tant que ministre d'État responsable de la condition des femmes, j'aimerais souligner le rôle

essentiel que jouent les groupes de femmes dans le cadre de nos travaux. À ce sujet, je me félicite particulièrement de voir que notre délégation comprend des femmes siégeant au Parlement turc et membres de divers partis politiques, ainsi que des représentantes d'organisations de femmes non gouvernementales.

L'amélioration de la condition et du pouvoir d'action des femmes est un processus dynamique qui repose non seulement sur des réformes législatives, mais aussi sur des mesures globales à appliquer dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'économie. La Turquie est en voie d'harmoniser ses structures juridiques et administratives avec l'acquis communautaire de l'Union européenne. L'élimination des obstacles entravant ce processus et le plein exercice des droits définis par la loi constituent des éléments essentiels de ce processus d'harmonisation.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui en tant que représentants de la communauté internationale pour faire le point de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. De toute évidence, nous avons dû affronter au cours des cinq dernières années des problèmes communs à tous, ainsi que des problèmes plus spécifiquement nationaux. L'expérience que nous avons acquise nous permettra de déterminer la nature de notre action future. Le projet de déclaration politique et le projet de document final qui, nous l'espérons, seront adoptés à la fin de la présente session extraordinaire serviront à orienter nos démarches. Mon pays est résolu à poursuivre la contribution qu'il apporte activement à tous les efforts internationaux entrepris dans le domaine des droits des femmes.

Sur le plan national, nous prévoyons, tout en étant pleinement conscients des tâches qui nous attendent, de mettre un accent accru sur les questions suivantes. De façon prioritaire, nous nous sommes engagés à accorder des ressources suffisantes aux questions liées à l'égalité entre les sexes. En étroite coopération avec tous les partis politiques et tous les groupes de femmes non gouvernementaux, nous tentons de promouvoir le développement d'une volonté politique ferme en ce sens. Nous nous attachons tout aussi prioritairement à assurer une représentation et une participation pleines et égales des femmes à tous les niveaux de pouvoir. Nous accordons une grande importance à ce que le processus d'édification institutionnelle serve de tremplin pour atteindre tous ces objectifs.

Si la communauté mondiale a été témoin d'améliorations considérables sur le plan de la condition féminine et de l'égalité entre les sexes, il n'en demeure pas moins que certains problèmes n'ont pas encore été réglés. Dans diverses parties du monde, les femmes et les jeunes filles sont toujours aux prises avec l'inégalité et l'injustice. Nous avons tous le devoir et la responsabilité d'assurer à toutes les femmes un milieu de vie propice au plein exercice de leurs droits.

Nous participons à un rassemblement mémorable qui offrira une base solide pour assurer la coopération entre les gouvernements, la société civile, les organisations internationales et tous les autres participants concernés, afin de concrétiser les buts que nous nous sommes fixés : l'égalité entre les sexes, le développement et la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Vilma Espín Buillois, membre du Conseil d'État de Cuba et Présidente de la Fédération des femmes de Cuba.

Mme Espín Buillois (Cuba) (*parle en espagnol*) : Au cours des cinq années écoulées depuis la tenue de la quatrième Conférence mondiale des femmes, d'importants progrès ont été accomplis, dans plusieurs pays et régions, pour la mise en oeuvre de certains éléments du Programme d'action de Beijing. Il est vrai, toutefois, que les femmes affirment en de nombreux pays que ce document, si essentiel à l'amélioration de leur condition, a été relégué aux oubliettes.

Le militantisme social accru dont font preuve les masses féminines ainsi que les pressions exercées sur les gouvernements par de multiples groupes de femmes en faveur du suivi à apporter à la Conférence de Beijing ont débouché dans certains cas sur l'adoption de lois reconnaissant les droits politiques des femmes et intégrant le principe d'égalité au droit de la famille. De plus, de nombreux pays ont modifié leur code pénal de façon à ce que toutes les formes de violence à l'égard des femmes y soient dorénavant qualifiées de crimes.

Certains gouvernements ont également créé des mécanismes – ministères, bureaux, commissions – destinés spécifiquement à promouvoir la condition des femmes. Ce qu'il y a de plus important, toutefois, c'est que les femmes et la population en général sont de plus en plus conscients de l'amplification rapide des maux sociaux nouveaux ou déjà anciens et de l'absence de solutions tendant à régler les problèmes les plus

urgents qui ont été identifiés et ont reçu la priorité à Beijing. Il existe un lien direct, maintenant évident, entre la dégradation de la situation économique et sociale des femmes survenue ces cinq dernières années et la situation générale d'un monde dominé par l'idéologie néolibérale et par les principes et les règles de la mondialisation.

À l'heure où nous abordons le XXI^e siècle, le monde compte 800 millions d'êtres humains qui meurent de faim, tandis que les 200 personnes les plus riches du monde ont amassé une fortune astronomique de l'ordre de mille milliards de dollars. En 1999, la fortune des trois personnes les plus riches du monde était supérieure au produit national brut combiné des 49 pays les moins avancés du monde.

L'état du monde contemporain est profondément déplorable. Plus de la moitié de la population mondiale vit dans la pauvreté ou la misère; un milliard de personnes sont analphabètes; 250 millions d'enfants travaillent jour après jour; 130 millions de personnes n'ont absolument aucune chance d'être scolarisées; et 100 millions d'enfants vivent dans la rue. On a estimé que plus de 11 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année en raison de la malnutrition, de la pauvreté ou de maladies qui peuvent être prévenues ou soignées.

Les cinq dernières années ont été marquées par un élargissement du fossé économique et technologique qui sépare les pays du Sud et du Nord, par d'énormes différences entre les riches et les pauvres au sein même des pays, par la destruction irrationnelle et irréversible de la nature et de ses ressources non renouvelables, par le gaspillage et par des guerres économiques et génocidaires.

Durant cette même période, les femmes se sont vu refuser la possibilité d'accéder à des emplois dignes, à une formation technique et professionnelle adéquate, à des soins de santé et à la protection offerte par la sécurité sociale. La privatisation, les politiques d'ajustement structurel, les crises financières et les injonctions du Fonds monétaire international ont accentué la féminisation de la pauvreté et du chômage, l'absence de sécurité de l'emploi et le recours à une main-d'oeuvre féminine bon marché.

Ce sont là les questions les plus importantes pour les femmes du monde entier, et ces questions sont encore aggravées par l'indifférence et l'inefficacité des États affaiblis par le néolibéralisme lui-même et par un

manque de volonté politique, de ressources et de possibilités de développement. En l'absence de politiques publiques favorisant la participation équitable des femmes au développement durable, il ne saurait y avoir de progrès social.

Dans notre pays, les engagements souscrits à Beijing ont été concrétisés dans un environnement, un esprit et des conditions propices à l'obtention de résultats tangibles, qui se sont traduits par une participation accrue des femmes à la vie économique, sociale et politique du pays et par la poursuite des progrès amorcés sur la voie de l'égalité entre les sexes.

Le plan d'action national relatif au suivi de la Conférence de Beijing qu'a établi le Conseil d'État de la République de Cuba représente l'expression de la volonté politique du gouvernement de notre pays et la reconnaissance des droits fondamentaux des Cubaines. Je suis très heureuse d'informer l'Assemblée que le programme a été fructueux et que chacune des institutions concernées en poursuit la mise en oeuvre avec le sens des responsabilités et la vigueur qui les caractérisent.

Au cours des cinq dernières années s'est affirmée une relance modeste mais soutenue de l'économie nationale, dans laquelle les femmes ont joué un rôle essentiel en tant que travailleuses, techniciennes, scientifiques, dirigeantes et participantes volontaires au développement de leurs collectivités respectives, c'est-à-dire en tant que protagonistes de l'énorme effort accompli par l'ensemble du peuple cubain dans le cadre de l'union indestructible entre les hommes et les femmes du pays.

En dépit des mesures criminelles adoptées pour aggraver la guerre économique qu'ils nous ont déclarée il y a près de quarante ans, les États-Unis d'Amérique – le pays le plus puissant du monde – ne sont pas parvenus à détruire la volonté et la détermination des Cubaines et des Cubains. Ils n'ont pas réussi à annihiler notre ferme résolution de préserver nos acquis sociaux et de maintenir le cap vers un développement assorti de justice sociale et d'égalité. Leurs tentatives pour nous empêcher de concrétiser nos espoirs et nos rêves ont échoué. À Cuba, la vérité et la justice sont des réalités tangibles. Nous espérons que la justice prévaudra bientôt dans ce pays et qu'Elián rentrera libre et heureux à Cuba, chez lui, et retrouvera la présence chaleureuse de ses grands-parents, de son père, de l'épouse de son père et de son jeune frère.

Nous sommes sincèrement reconnaissants au peuple nord-américain pour l'appui ferme et chaleureux qu'il nous a apporté dans cette lutte.

Durant les années 60, 70 et 80, dans le cadre de débats tenus au sein de l'ONU et d'autres instances internationales, nous avons souvent entendu des experts et des représentants des deux parties donner l'assurance que toutes les ressources consacrées à la production d'armes et tous les efforts de recherche et de développement technologique déployés à des fins guerrières allaient être voués à l'élimination de la faim et de la pauvreté, à la construction d'écoles et d'hôpitaux et à la mise sur pied de services médicaux. L'objectif proclamé était alors d'assurer le développement physique et intellectuel de tous les peuples du monde et de mener à bien la recherche nécessaire pour mettre l'humanité à l'abri des maladies graves. De telles déclarations avaient suscité de grands espoirs chez les peuples du monde, chez tous les habitants de la planète et chez les femmes, qui se sont battues avec dignité et acharnement afin d'exercer leurs droits, conformément aux accords conclus lors de la réunion tenue en 1975 au Mexique.

En 1979, l'Assemblée générale a adopté la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que Cuba et de nombreux autres pays ont immédiatement signée. Il est regrettable qu'à l'heure actuelle, certains États ne l'aient pas encore ratifiée et que d'autres ne l'aient même pas signée.

On a cru que les 10 dernières années seraient une décennie de progrès pour les femmes du monde entier, une décennie durant laquelle elles seraient en mesure d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux. Ce devait être la décennie des droits des enfants, des droits de l'homme et de la mondialisation de la justice, de la solidarité et de la paix. On a cru que, au seuil d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, s'offriraient de nouvelles possibilités de progrès pour tous et de pleine participation aux avancées scientifiques et technologiques, pour le bénéfice de toute l'humanité.

Ce n'est toutefois pas ce qui s'est produit. La dernière décennie du millénaire a été marquée par une extension rapide de la pauvreté, par une violence extrême et par les conséquences de la voracité illimitée et insensée des énormes puissances économiques, des marchands de guerre et du terrorisme d'État, qui

demeure aujourd'hui impuni en raison du caractère unipolaire du monde contemporain.

Le bombardement de villes et son coût immense en pertes et en souffrances humaines; le refus d'autoriser la vente d'aliments et de médicaments; et le meurtre de milliers d'enfants réfugiés dans leurs abris, qui résulte de l'emploi de missiles chercheurs mis au point dans des centres de recherche et conçus précisément à de telles fins brutales : ces atrocités et d'autres actes abominables et monstrueux sont le résultat de cet égoïsme colossal.

Les ventes d'armes consenties à tous dans des zones de conflit sont à l'origine de guerres qui ont fait d'innombrables victimes, semé la destruction et provoqué le déplacement d'enfants, de femmes, de personnes âgées et de populations entières, forcées d'émigrer et de se réfugier ailleurs dans des conditions précaires, ce qui crée de nouveaux problèmes.

L'armée des pauvres se multiplie, sans parler des trafiquants, des kidnappeurs et des organisateurs de la traite des femmes et des enfants, contraints à se prostituer, à se soumettre à l'esclavage ou à vendre leurs organes. Jusqu'où iront la cruauté, l'ignominie, l'avilissement et l'absence de conscience humaine? Tout cela, conséquences de l'égoïsme, de la pauvreté et de violence, doit prendre fin. Nous devons lutter pour le développement. Il faut mettre un terme à un tel état de choses.

Nul doute que le modèle néolibéral a échoué. Mais les citoyens de notre planète souffrent et subiront encore longtemps les graves répercussions de ses crises tout aussi profondes que catastrophiques. Mais les mères ne laisseront pas leurs enfants mourir de faim. Elles se battront comme des lionnes pour les protéger. Il est essentiel qu'un nouvel ordre économique et social soit instauré dans les plus brefs délais afin d'éliminer tous les types de discrimination et d'assurer le bien-être et la protection sociale pour tous, le respect total de la souveraineté, de l'indépendance et de l'autodétermination des peuples, ainsi que le plein exercice des droits de l'homme pour tous. L'aspiration à l'égalité, au développement et à la paix demeure un objectif fondamental des femmes.

Au coeur des efforts suprêmes déployés dans ce but, le mouvement des femmes manifeste sa vigueur, son dynamisme, sa présence, sa mobilisation et son activité sur tous les continents. Il est divers et pluraliste et il lutte vaillamment, conscient de la nécessité de se

tourner vers un autre type de mondialisation qui soit axé sur la solidarité, la justice et la raison et qui offre à tous, hommes et femmes, une vie meilleure, une vie pleine de dignité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Ha Thi Khiet, Présidente du Comité vietnamien pour la promotion des femmes.

Mme Ha Thi Khiet (Viet Nam) (*parle en vietnamien; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la délégation vietnamienne, j'aimerais exprimer à toute l'Assemblée et à vous, Monsieur le Président, mes sentiments les plus chaleureux. Nous nous félicitons vivement du travail préparatoire que divers gouvernements, des organismes des Nations Unies et notamment la Commission de la condition de la femme ont accompli en vue de cette première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux femmes. J'ai l'espoir et la certitude que nos travaux seront couronnés de succès.

La République socialiste du Viet Nam estime que l'émancipation des femmes est l'un des principaux objectifs de la révolution vietnamienne et a une incidence directe et profonde sur le développement national. Dans le passé, les Vietnamiennes ont assuré un apport glorieux à la cause de la construction et de la défense nationales, et toute la nation leur en est reconnaissante. Aujourd'hui, les Vietnamiennes disposent d'énormes capacités et donnent un puissant élan au processus de renouvellement. Convaincu que la promotion des femmes ne peut qu'être bénéfique aux femmes et aux hommes, aux familles et à la société, le Gouvernement vietnamien applique une politique consistant à faire les investissements appropriés et à apporter un appui global afin d'améliorer la situation des femmes et de favoriser leur participation dans tous les secteurs d'activité.

On peut maintenant affirmer que la Conférence de Beijing tenue en 1995 a favorisé les changements réels survenus au Viet Nam. Pour la première fois, le gouvernement de mon pays a approuvé et dirigé la mise en oeuvre de la Stratégie globale et du Programme d'action pour la promotion des femmes, qui reflètent fidèlement l'esprit de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Notre Comité national pour la promotion des femmes a consolidé ses structures organisationnelles et élargi son réseau auprès de 50 ministères, d'organismes gouvernementaux

nationaux et de toutes les provinces et les villes du pays. Dans l'ensemble, les citoyens sont plus sensibles aux questions d'égalité entre les sexes, et il en est résulté un élan en faveur de l'intégration graduelle de ces questions à la définition des politiques générales et au mode de gestion en vigueur dans tous les ministères et à tous les niveaux de l'administration.

Au cours des cinq années écoulées depuis la Conférence de Beijing, le Viet Nam a ainsi obtenu d'importants résultats positifs : la proportion de ménages pauvres est tombée de 30 % à 13 % en 1999; le taux d'alphabétisation chez les femmes est passé de 82 % à 88 %; le taux de croissance démographique a baissé, tombant désormais à 1,558 %; et, l'an dernier, l'espérance de vie moyenne des femmes était de 69,9 années. Il est particulièrement encourageant de noter que le nombre de femmes occupant des fonctions électives ou des postes de direction s'est accru à tous les niveaux hiérarchiques. Les femmes sont présentes tant au plus haut niveau de l'État que dans l'ensemble des communes et des villages du pays.

Il est également satisfaisant d'observer que les démarches suivies pour la promotion des femmes au Viet Nam sont de plus en plus enrichissantes, prennent des formes variées et gagnent toujours en efficacité. Ces démarches ont mobilisé toute la société. L'Union des Vietnamiennes, organisation de masse qui défend largement les droits et les intérêts des femmes dans toutes les couches de la société, a joué un rôle dirigeant au sein du réseau agissant pour la promotion des femmes. En raison des succès remportés, nous aimerions partager avec l'Assemblée l'expérience que nous avons acquise en ce qui a trait à l'harmonisation entre la saine politique de l'État et le mouvement dynamique des femmes, ainsi qu'aux liens entre le rôle catalyseur des mécanismes nationaux et les responsabilités assumées par les pouvoirs publics à tous les niveaux, dans le cadre des efforts communs en faveur de l'égalité entre les sexes.

Nous sommes d'accord avec les positions fondamentales énoncées dans les deux principaux projets de document déposés pour la présente session, soit le projet de Déclaration politique et le projet de rapport sur de nouvelles mesures et initiatives pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Si des progrès réels ont été accomplis vers la réalisation des objectifs concrets formulés dans le Programme d'action de Beijing, ils demeurent toutefois en deçà de nos attentes. Nous

estimons que les liens de partenariat devraient être approfondis au sein de la communauté internationale et du système des Nations Unies, entre les organismes intergouvernementaux, les gouvernements et les organisations non gouvernementales, et entre les hommes et les femmes du monde entier, ce qui permettrait de surmonter les obstacles qui s'élèvent sur la voie de la pleine mise en oeuvre du Programmes d'action de Beijing. Des solutions appropriées doivent être définies pour pallier les effets négatifs du puissant processus de mondialisation en cours, si nous voulons que les femmes et les hommes vivant dans les pays en développement aient la possibilité de participer à ce processus et d'en tirer parti, tout autant que celles et ceux des pays développés.

L'égalité entre les sexes et la promotion des femmes doivent devenir des thèmes solidaires qui inspirent l'action entreprise en faveur de la paix, de la stabilité et de la coopération pour le développement; cette action reflète une tendance qui se manifeste dans toutes les nations et tous les États du monde. C'est pourquoi nous nous réjouissons de ce que la présente session extraordinaire prévoit d'établir un calendrier pour les initiatives et les démarches destinées à assurer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. La délégation vietnamienne propose que la cinquième Conférence mondiale sur les femmes se tiennent en 2005, conformément à la tradition établie, en vue de faire le bilan des vingt années qui se seront écoulées depuis l'adoption des Stratégies de Nairobi et des 10 années qui auront suivi l'application du Programme d'action de Beijing, ainsi que de définir une stratégie générale pour l'égalité entre les sexes et la promotion des femmes dans la suite du XXI^e siècle.

De nouveau, le Gouvernement vietnamien s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir, compte tenu des conditions propres où se trouve le Viet Nam, pour assurer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Hedy Fry, Secrétaire d'État à la condition féminine du Canada.

Mme Fry (Canada) (*parle en anglais*) : C'est un honneur de représenter ici le Canada.

En 1995, le *Rapport sur le développement humain* de l'ONU décrivait la longue marche vers l'égalité des sexes comme l'événement marquant du XX^e siècle. La même année, le Programme d'action de Beijing était

adopté et devenait le point tournant qui nous faisait passer de la rhétorique aux questions de fond. En ce début du XXI^e siècle, il demeure le plan directeur de l'émancipation des femmes et de la concrétisation de l'égalité entre les sexes dans le monde entier.

(l'oratrice poursuit en français)

Avec ce plan directeur en main, le Canada est ici aujourd'hui, avec les pays du monde, pour déterminer la route à suivre au cours du présent siècle et ajouter aux gains précaires des femmes réalisés au cours du XX^e siècle.

(l'oratrice reprend en anglais)

Il serait injuste pour les femmes du monde entier de permettre l'érosion des gains si durement acquis. Cela marquerait en outre un recul par rapport à nos objectifs communs de développement économique et social, de paix et de sécurité humaine.

(l'oratrice poursuit en français)

Le Canada entend respecter son engagement d'assurer l'égalité des femmes et des hommes dans le monde entier. Le Canada a concrétisé cet engagement par des actions aux niveaux national et international.

(l'oratrice reprend en anglais)

À l'ONU et à d'autres tribunes internationales et régionales comme le Commonwealth, la francophonie, l'Organisation des États américains et le Forum de coopération économique Asie-Pacifique, le Canada a partagé ses données, ses recherches, ses expériences et ses pratiques exemplaires et a appris, d'autres pays, des méthodes nouvelles et novatrices pour promouvoir les droits des femmes et assurer la réalisation des droits, non pas uniquement dans les lois, mais aussi dans les faits.

Cette année, le Canada célèbre le trentième anniversaire du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada* où, pour la première fois, les droits des femmes étaient officiellement reconnus dans la Constitution canadienne. Ce rapport est devenu la pierre angulaire et le fondement du cadre juridique et des progrès législatifs actuels et à venir. Au cours des trente dernières années, le Canada a réalisé des progrès lents mais constants en faveur de l'égalité des sexes dans le pays, en cherchant à mettre en oeuvre son Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes.

Le Canada a consolidé le mécanisme gouvernemental chargé de cette tâche, adopté de nouvelles lois et mis au point des politiques et des programmes qui ont amélioré la vie des femmes. À cette fin, le Canada cherche toujours à intégrer l'égalité entre les sexes à tous les aspects de l'appareil gouvernemental et des institutions grâce à une analyse comparative entre les sexes. L'importance de cette analyse a été démontrée afin d'améliorer la situation économique des femmes dans des domaines comme l'entrepreneuriat, la réforme fiscale, l'équité salariale et le commerce. Il en est de même dans le domaine des politiques sociales comme les prestations de retraite, la prestation nationale pour enfants, qui vient en aide aux familles à faible revenu ou à revenu moyen, les Centres d'excellence pour la santé des femmes, la prolongation des prestations parentales. Nous avons renforcé les dispositions du Code pénal qui concernent la violence et lancerons bientôt des initiatives d'éducation publique visant à promouvoir l'égalité des sexes et à consolider la paix.

(l'oratrice poursuit en français)

En dépit de ces progrès, il reste encore bien des obstacles qui tiennent à la société et au système. Des analyses comparatives entre les sexes ont démontré que, dans un pays multiculturel comme le nôtre, des facteurs tels que la diversité, la race, l'origine ethnique, le statut d'immigrant ou d'autochtone, l'orientation sexuelle, l'incapacité physique et l'âge ajoutent à la situation d'inégalité des femmes.

(l'oratrice reprend en anglais)

La reconnaissance de la diversité est donc au Canada d'une extrême importance.

La pauvreté demeure une réalité pour un grand nombre de Canadiennes, particulièrement celles qui sont chefs de famille monoparentales, les femmes autochtones, les immigrantes et les femmes handicapées. Cela met en évidence le fait que la pauvreté est le principal obstacle à l'accès et à la participation, non seulement des femmes, mais aussi de leurs enfants.

(l'oratrice poursuit en français)

La violence à l'encontre des femmes dans leur foyer et au sein de la collectivité demeure une entrave au développement de collectivités sûres et sécuritaires.

(l'oratrice reprend en anglais)

Nous ne croyons pas, au Canada, qu'il soit possible de faire des progrès significatifs vers l'égalité des femmes à moins de travailler avec les organisations non gouvernementales, qui jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques gouvernementales efficaces et pratiques et dont le travail de défense des droits oriente le gouvernement et fait porter ses efforts sur l'égalité des femmes, qui, après tout, représentent près de 52 % de la population.

Sur le plan international, le Canada s'intéresse et participe très activement à l'élaboration de protocoles contre le trafic des êtres humains, qui cible surtout des femmes et des jeunes – ce que nous considérons comme la forme d'esclavage du XXI^e siècle et un déni absolu des droits fondamentaux.

L'attachement du Canada à la création d'une Cour criminelle internationale, l'élément du droit humanitaire international que nous croyons être le plus soucieux d'égalité entre les sexes, témoigne de cet engagement ferme à l'égard des droits fondamentaux. Le Canada se réjouit donc de l'adoption récente des protocoles de la Convention sur les droits de l'enfant relatifs à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi qu'aux enfants en situation de conflit armé.

(l'oratrice poursuit en français)

Le Canada est déterminé à poursuivre son action afin de réduire les obstacles systémiques à l'égalité des femmes, d'accroître la prise de conscience et l'appréciation des avantages de la diversité humaine, de faire des recherches, de promouvoir les liens entre les politiques économiques et sociales et d'en souligner l'interdépendance.

(l'oratrice reprend en anglais)

Le Programme d'action de Beijing demeure pertinent et d'une importance critique en ce qui concerne la réalisation de ces objectifs. Il s'agit d'un point de repère qui ne doit pas être démantelé, mais qui doit plutôt servir de tremplin. Lorsque nous refusons aux femmes le droit à la justice et la possibilité de participer également à tous les aspects de la vie économique, sociale, politique et culturelle de leurs pays, nous retardons la capacité concurrentielle et le développement social et économique de ces pays et nous condamnons les peuples à un statut permanent de deuxième ordre sur l'échiquier mondial. L'habilitation

des femmes assure aussi l'habilitation de leurs enfants et des générations à venir. En protégeant les femmes, nous protégeons nos filles, nos sœurs, nos épouses et nos mères. Nous protégeons en même temps nos fils et nos frères.

Nous sommes convaincus que l'avenir du développement économique et social des États Membres, voire du monde, sera bloqué à moins que les femmes, qui forment plus de 55 % des ressources humaines, n'y apportent une contribution. Nous croyons aussi que les objectifs de paix et de sécurité humaine demeureront à tout jamais insaisissables à moins que les femmes ne soient protégées et respectées et qu'elles n'obtiennent une place à la table où se prennent les décisions.

Nous ne pouvons pas reculer. Le Programme d'action de Beijing est un début, non pas une fin. La vie des femmes et des enfants en dépend. Leur chance d'un avenir meilleur est entre nos mains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Francesca Michelotti, Ministre de l'intérieur et de la justice de Saint-Marin.

Mme Michelotti (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : C'est avec une vive émotion que je transmets aux participants à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », les salutations de la délégation de la République de Saint-Marin.

La révolution profonde et courageuse menée par les femmes se poursuit de façon irréversible. Ceux qui la qualifient de plus grande révolution ou même de seule révolution de notre époque n'évoquent pas uniquement le fait que « l'autre moitié du ciel » y prend part mais, ce qui est encore plus important, la vision globale du monde que cette révolution met en relief et les améliorations radicales qu'elle préconise.

Aujourd'hui réunis au Siège des Nations Unies, nous exerçons enfin notre droit d'exprimer nos vœux, ce qui représente un succès remarquable, car nous n'aurions jamais cru que notre lutte personnelle, progressant lentement, difficilement et parallèlement à la lutte menée par de nombreux autres, ferait de nous les protagonistes de notre propre destinée. Pourtant, malgré toutes les différences caractérisant le cadre historique, social, culturel et économique de nos pays

respectifs, nous partageons toutes cette importante réalisation.

Le présent rassemblement offre à toutes les femmes une occasion inestimable de transcender leur vie quotidienne et d'adopter une perspective plus large. Aujourd'hui, plus que durant les années du féminisme en Europe et dans le monde occidental, de la libération des femmes, de leur lutte pour la survie en Afrique et dans les Amériques et de leurs progrès en Asie et au Moyen-Orient, nous comprenons qu'aucune identité ne doit être négligée dans le partage des points de vue et des expériences vécues et que toutes les contributions culturelles sont également valables. En même temps, nous devons éviter toute tentative d'oppression ou de nivellement fondée sur de vagues normes ou modèles qu'il faudrait tenir pour acquis.

Là réside le véritable sens de l'assemblée d'aujourd'hui. C'est le défi que les femmes peuvent lancer en faveur d'un troisième millénaire riche en attentes et en succès potentiels. Ainsi, même la plus petite nation de la communauté mondiale peut contribuer au présent débat mondial et multidimensionnel en faisant part de ses propres expériences vécues. À Saint-Marin, les femmes ont été longtemps silencieuses ou réduites au silence, et très peu nombreuses sont celles qui sont parvenues à exprimer leurs idées ou à faire entendre leur voix. Dans nos sociétés avancées, les femmes font grand cas trop souvent d'un rôle dirigeant au sein des structures politiques, sociales et économiques mondiales, oubliant toutefois que les inégalités entre les sexes empêchent toujours les femmes d'accéder pleinement aux postes clefs, là où les décisions qu'elles prendraient contribueraient à améliorer leur bien-être et à promouvoir le développement.

Une révision fondamentale de tous les droits et libertés de l'homme et une redéfinition de l'organisation et des règles sociales actuelles représentent une condition sine qua non pour parvenir à la réorganisation d'une société inadéquate ou hostile, dominée par les hommes, réorganisation qui passe nécessairement par la participation active des femmes pour que soient définies des perspectives meilleures.

D'importants progrès ont été accomplis depuis quelques dizaines d'années grâce à la coopération constructive des femmes. Dans tous les secteurs économiques et sociaux et selon une perspective d'égalité entre les sexes, les femmes se sont efforcées

non seulement d'en finir avec la marginalisation, la discrimination et l'exploitation, mais aussi de combler l'énorme fossé qui sépare le Nord et le Sud.

Les questions concernant les femmes ont donc imprimé un nouvel élan – et elles le feront davantage à l'avenir – aux démarches visant à fonder un nouvel ordre économique mondial, à remanier la répartition des ressources et à réaffirmer la sauvegarde et la protection de la vie sur la planète.

La force que manifeste aujourd'hui le mouvement des femmes à l'échelle mondiale ne se confine plus à la simple recherche d'une « niche de développement », mais représente plutôt l'expression d'un processus de démantèlement irrévocable de schémas préexistants, dans le contexte du développement mondial, de la coexistence entre cultures et groupes ethniques et de l'édification de la paix.

De la famille à l'école, de l'éducation à l'emploi, de la politique au bien-être personnel, le mouvement des femmes a imposé une nouvelle vision de l'histoire, des relations humaines et des rôles dévolus aux hommes et aux femmes. Il a davantage mis l'accent sur les rapports entre environnement et culture, entre différences naturelles et discrimination sociale, entre la participation des hommes et celle des femmes à la vie publique, et sur la réaffirmation du droit de chacun à son identité, en réaction à toute tentative simpliste ou équivoque d'évacuer la diversité.

Compte tenu du fait que les expériences vécues par chacun de nous soulignent l'importance suprême des questions dont nous débattons, je tiens à présenter, au nom de ma délégation, quelques données sur la condition des femmes à Saint-Marin. Je suis convaincue que ces données serviront à enrichir notre dialogue et offriront matière à réflexion.

Comme ce fut le cas dans tous les pays européens, la voie menant à l'égalité entre les sexes s'est ouverte aux femmes de Saint-Marin avec une relative facilité. Grâce à une situation économique favorable, nous avons atteint plus rapidement qu'ailleurs un stade avancé de participation des femmes, qui demeure encore inimaginable pour la plupart des femmes dans le monde. Aujourd'hui, un grand nombre de Saint-Marinaises occupent des postes de rang intermédiaire ou élevé dans les secteurs public et privé.

Toute la population a accès à la sécurité sociale et à des mesures d'aide sociale, et les femmes disposent de tous les services qui leur sont nécessaires. L'équité salariale entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine est devenue une réalité solidement ancrée, tout comme l'égalité syndicale. Le niveau d'éducation est extrêmement élevé et diversifié, et une vaste gamme de possibilités s'offrent à tous et à toutes.

Toutefois, l'instauration de l'égalité juridique, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays européens, a emprunté un parcours long et difficile et n'a pas encore été menée à son terme, en dépit de l'aisance matérielle générale dans le pays. Saint-Marin est toujours en retard dans le domaine de l'égalité juridique, comme en témoignent le faible taux de représentation des femmes au Parlement et dans la vie politique, d'une part, et la reconnaissance insuffisante du droit des femmes de transmettre leur nationalité, d'autre part, qui constitue un acquis solide dans tous les pays économiquement avancés.

Nous exigeons encore aujourd'hui que les femmes soient effectivement reconnues en tant que « citoyens de droit ». D'ailleurs, cette revendication se heurte toujours à une opposition culturelle et institutionnelle, maintenant devenue anachronique.

Il est essentiel pour les Saint-Marinaises que la citoyenneté soit considérée comme un droit fondamental et non comme une concession stratégique. Ceci impliquerait une pleine reconnaissance de la contribution humaine et sociale que les femmes ont apportée au développement du pays, le plein respect de ses anciennes valeurs démocratiques et la préservation de ses traditions, que la mondialisation pourrait perturber.

Nous poursuivrons notre lutte avec toute la détermination possible, car nous sommes convaincues que notre voix sera entendue. En même temps, nous sommes disposées à mettre nos efforts en commun et à contribuer, de toutes les façons possibles, à la libération des femmes partout dans le monde.

La République de Saint-Marin appuie pleinement le mouvement mondial des femmes et, dans toutes les instances internationales où elle est présente, appuiera toutes les initiatives favorables à la défense et à la sauvegarde des droits des femmes, dans l'espoir qu'une paix et une justice éternelles pourront aussi s'épanouir dans les pays où elles sont encore entravées par la violence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Olga Dagele, Ministre de la protection sociale de la République du Bélarus.

Mme Dagele (Bélarus) (*parle en russe*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant les représentants de la communauté internationale depuis cette noble tribune, à l'occasion de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée exclusivement aux questions relatives à l'égalité entre les sexes. La délégation de la République du Bélarus exprime sa vive reconnaissance à l'ONU pour l'attention qu'elle continue de porter aux questions relatives aux femmes, sur le plan international.

Grâce à la persévérance de l'ONU, l'égalité entre les sexes constitue à l'heure actuelle un des principaux objectifs du développement social contemporain.

Aux yeux de la République du Bélarus, le Programme d'action de Beijing est devenu un moyen fondamental permettant la mise au point d'une stratégie nationale pour l'amélioration de la condition des femmes. Après avoir évalué sa mise en oeuvre, nous pouvons affirmer avoir accompli d'importants progrès dans ce domaine.

Grâce à l'aide et à l'appui qu'ont apportés le Président de la République du Bélarus, M. Lukachenka, et le gouvernement de notre pays, le Plan d'action national et le Programme d'action « Les femmes de la République du Bélarus » ont été adoptés et sont progressivement appliqués.

La mise sur pied du Mécanisme national pour l'amélioration de la situation des femmes est presque achevée. Le gouvernement de mon pays a adopté les statuts du Conseil national pour une politique d'égalité entre les sexes.

Nous avons mis en route les travaux d'amélioration de la législation nationale en vue de relever la situation des femmes et de la rendre conforme aux normes internationales. À cela s'ajoutent les efforts déployés pour sensibiliser davantage les femmes à l'importance des questions d'ordre juridique.

Notre pays a non seulement déjà signé les instruments internationaux à ce sujet, mais aussi lancé le processus national relatif à la signature du Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La participation des femmes aux activités publiques, politiques et administratives est une des principales

approches leur permettant d'obtenir un statut d'égalité. Nous sommes heureux de noter qu'au Bélarus, la participation des femmes aux processus de prise de décisions continue de prendre de l'ampleur.

Les statistiques sur la situation des femmes sont de plus en plus précises et facilitent ainsi beaucoup l'analyse comparative du statut des hommes et des femmes sur une plus large échelle. Le premier document de caractère statistique, intitulé *Les femmes et les hommes en République du Bélarus*, vient d'être publié. La recherche sur les questions relatives aux femmes a connu un développement important au Bélarus et ses résultats ont été rassemblés dans un rapport national intitulé « Les Bélarussiennes à notre époque », publié sous l'égide d'un projet relevant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé « Les femmes et le développement ».

Les problèmes liés au statut des femmes font l'objet d'une attention accrue dans les médias. Le système d'enseignement fait place aux questions d'égalité entre les sexes, qui sont maintenant inscrites dans les programmes d'études de quatre universités bélarussiennes. Ces réalisations peuvent être partagées pleinement avec les représentants du PNUD, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance qui se trouvent dans notre pays.

De grands changements se déroulent dans la société bélarussienne. Outre une redéfinition des valeurs spirituelles, une nouvelle vision de la place et du rôle des femmes dans la société est apparue. Conscientes qu'il est plus difficile de surmonter seule une période de crise, les femmes ont entrepris de s'unir. Un nouveau phénomène est ainsi apparu dans la vie publique de notre pays : des organisations non gouvernementales de femmes coopèrent maintenant très activement avec le Gouvernement sur une base régulière. Elles ont activement participé aux débats sur le rapport national relatif à la mise en oeuvre, au Bélarus, du Programme d'action de Beijing, tenus dans le cadre des préparatifs menés en vue de la présente session extraordinaire. À notre avis, le rapport s'avère détaillé et bien équilibré. Nous sommes heureux d'avoir pu en assurer la diffusion auprès des délégations aujourd'hui. Nous espérons que notre rapport reflétera la contribution du Bélarus à l'examen et à l'évaluation de la mise en oeuvre des décisions prises à Beijing.

En dépit des mesures déjà adoptées, la situation des femmes au Bélarus demeure très difficile. Parmi les entraves à nos progrès figurent l'insuffisance des ressources financières, aggravée par la nécessité de consacrer 10 % du budget de l'État à l'élimination des conséquences de Tchernobyl, la forte persistance de stéréotypes liés aux rôles sociaux dévolus aux hommes et aux femmes dans la société, ainsi que la participation insuffisante des hommes aux activités assurant l'égalité entre les sexes.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement a décidé de mettre sur pied, d'ici la fin de 2000, un nouveau Programme d'action en faveur des femmes pour la période 2001-2005. Les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, issues de l'examen du troisième rapport d'étape du Bélarus effectué en janvier dernier, seront pleinement prises en compte au moment de l'élaboration dudit Programme d'action.

Dans le siècle qui s'ouvre, nous tenons à ce que le monde soit fondé sur l'amour et la responsabilité, et non sur la force et la violence, qui détruisent l'âme et la nature humaines. Pour y parvenir, il est nécessaire que les femmes et les hommes soient égaux et agissent en tant que partenaires également responsables dans toutes les sphères de la vie. Nous espérons que la présente session extraordinaire veillera à définir des moyens d'atteindre les objectifs fixés à Beijing. Nous réaffirmons de façon unanime notre engagement en faveur de ces objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Katia Bellilo, Ministre italien de l'égalité des chances.

Mme Bellilo (Italie) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Les documents que nous allons bientôt adopter expriment clairement la volonté et l'engagement politiques des gouvernements du monde en faveur d'une mise en oeuvre pleine et accélérée du Programme d'action de Beijing. En ce qui concerne le Gouvernement italien, cet engagement vient couronner un long processus dont le tournant est survenu en 1996. Un Gouvernement de centre-gauche a alors été élu et a créé un poste tout à fait nouveau, celui de Ministre de l'égalité des chances.

Puisque le rapport national qui résume les travaux effectués depuis 1996 est à la disposition de tous les participants ici présents, je n'en traiterai pas en détail. J'aborderai plutôt les problèmes qui dépassent notre

cadre national et qui ont trait aux liens entre les politiques adoptées à Beijing et les défis d'ampleur mondiale auxquels sont confrontés tous les pays et les Nations Unies dans leur ensemble.

Le premier problème est celui de la lutte contre la pauvreté. Les statistiques le démontrent : la pauvreté a le visage d'une femme. C'est pour cette raison que les efforts de coopération pour le développement que l'Italie déploie en Afrique, dans les Balkans, en Amérique centrale et ailleurs sont axés sur des politiques clefs visant à éliminer l'exclusion sociale des femmes et à faire de ces dernières des agents de changement politique et de développement économique. Il en va ainsi tant pour les initiatives bilatérales que pour l'appui soutenu que nous apportons à des organismes internationaux tels que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Le deuxième problème est celui de la mondialisation économique. Si nous voulons que la mondialisation devienne une source de nouvelles possibilités et non de nouvelles inégalités, nous devons également mondialiser les droits de l'homme, l'égalité et l'offre de possibilités égales pour toutes les femmes et tous les hommes du monde entier. S'appuyant sur ce principe, l'Italie a décidé d'accorder la priorité à la réduction de la dette des pays les plus pauvres et à la promotion des politiques sociales axées sur l'égalité entre les sexes qui devraient accompagner cette réduction, par le biais, entre autres, d'une coopération pour le développement qui soit décentralisée et participative.

Le troisième problème est celui de la prévention des conflits. Nous devons en finir avec l'expérience tragique vécue ces dernières années : le déclenchement de guerres causées par l'intolérance ethnique et religieuse et caractérisées par une attaque systématique contre le corps et la liberté des femmes. L'adoption de démarches politiques et de mesures de maintien de la paix ne suffit pas à prévenir de tels conflits. Nous devons projeter une vision de l'avenir qui valorise la diversité et conforte la capacité, manifestée d'abord et surtout par les femmes, d'assurer la coexistence sur la base des besoins concrets et diversifiés des individus et des collectivités.

Nous relevons ces défis tous les jours en Europe. Nous nous efforçons ensemble de mettre fin, par le jeu de la coopération, de la démocratie et des droits de

l'homme, à l'expérience destructrice vécue dans les Balkans. Nous sommes confrontés au même défi en Sierra Leone et dans la corne de l'Afrique, où l'Italie joue un rôle de pointe s'agissant de mettre au point une solution pacifique aux conflits qui y sévissent. Nous ne pouvons accepter que notre perception des guerres africaines baigne dans l'indifférence ou, pis, dans le racisme. Nous ne pouvons pas oublier non plus que la plupart des victimes et des réfugiés qui quittent les Balkans et l'Afrique sont des femmes et que, même dans des circonstances aussi dramatiques, ce sont principalement des femmes qui prennent soin de leur famille et veillent au respect de la dignité humaine.

Pour toutes ces questions, il existe des liens étroits entre les thèmes abordés en cette session extraordinaire et ceux qui ont été retenus pour le proche Sommet du Millénaire. Cela confère un caractère encore plus pressant à nos travaux en cours et à nos perspectives d'avenir. Dans cette optique, observer l'empressement des gouvernements à mettre en oeuvre les engagements pris à Beijing constitue une démarche non pas technique, mais bien purement politique. Il est clair que les instruments techniques sont nécessaires, de même que les instruments juridiques internationaux. Mais, par dessus tout, nous devons disposer d'instruments politiques.

L'Italie préconise depuis plusieurs années une réforme et une démocratisation de l'ONU. Les partisans de cette réforme pourraient bénéficier de l'expérience vécue par les femmes en y puisant bon nombre d'idées et de propositions et en s'inspirant de la capacité des femmes d'entretenir le dialogue et des partenariats au sein de la société civile. Sans de tels partenariats, l'ONU du nouveau millénaire ne pourra connaître un bon départ, et les changements globaux proposés par les conférences des Nations Unies tenues dans les années 1990, qui tirent précisément leur légitimité, leur dynamisme et leur vision du dialogue avec des organisations non gouvernementales, ne se matérialiseront jamais.

Mais les mouvements d'aujourd'hui ne recherchent pas toujours le dialogue. La marche organisée à Seattle pour canaliser l'opposition à l'Organisation mondiale du commerce et les manifestations tenues à Washington pour protester contre les politiques du Fonds monétaire international ont parfois eu un caractère négatif plutôt que constructif. Nous ne pouvons toutefois ignorer les voix qui s'y sont fait entendre. Nous devons élaborer de

nouvelles stratégies qui reprennent les idées les plus porteuses d'avenir formulées lors de toutes ces manifestations. De même, nous devons examiner attentivement les propositions émanant du forum des organisations non gouvernementales et tirer parti de l'expérience vécue par les femmes au sein des nombreux mouvements qui plaident que tous doivent bénéficier de tous les droits de l'homme.

Je tiens à le répéter : tous les droits de l'homme pour toutes les femmes et tous les hommes. Les droits sociaux, culturels et économiques, qui en Europe correspondent d'abord et avant tout au droit de travailler, renvoient dans les pays en développement au droit à un développement durable axé sur l'être humain. En ce qui a trait aux droits civils et politiques, il ne suffit pas de les inscrire dans la loi si nous ne nous attaquons pas en même temps au déficit démocratique que représente l'inégalité politique, économique et sociale entre les femmes et les hommes. Enfin, mais ce n'est pas le moins important, il y a également les droits liés à la sexualité et à la procréation. Nous avons adopté l'essentiel de ces droits au Caire et à Beijing. Aujourd'hui, nous ne devons plus hésiter à les évoquer explicitement et à les défendre contre toutes les violations commises, quels qu'en soient les auteurs.

Ainsi que nous l'avons fait à Beijing et lors des autres conférences précédentes, j'espère que nous parviendrons de nouveau à réunir un consensus sur ces questions, dans le respect de notre diversité politique et culturelle. Nous avons constitué un solide patrimoine, qui nous apporte à tous, au sein des gouvernements et de la société civile, une force, une autorité et un nouvel espace politique. C'est pourquoi les décisions sur l'organisation éventuelle d'une nouvelle conférence mondiale sur les femmes ou d'autres forums communs dans les prochaines années, sur la nature de ces forums et sur l'identité des participants ne peuvent être simplement intégrées à un débat général portant sur le suivi à donner aux conférences des Nations Unies tenues dans les années 90.

Les femmes ne représentent pas un problème parmi d'autres : elles constituent la moitié de l'humanité. Dans un environnement mondialisé mais, paradoxalement, plus fragmenté et inégal, les femmes savent mieux que quiconque comment puiser de la force dans le dialogue et l'unité, et en comprenant la diversité tout en défendant l'égalité des droits. Les femmes peuvent franchir les frontières qui séparent les

continents et les cultures, le Nord et le Sud, les rôles institutionnels et l'expérience au niveau local.

L'ONU de l'an 2000 ne pourra se passer de telles ressources. Accroître la capacité d'action des femmes en leur octroyant des pouvoirs de décision et des tribunes d'où elles pourront s'exprimer ne constitue pas une concession. Il s'agit d'un investissement pour notre avenir commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Indranie Chandarpal, Ministre guyanien des services et de la sécurité sociale.

Mme Chandarpal (Guyana) (*parle en anglais*) : Cette session extraordinaire offre une occasion non seulement de procéder à un réexamen et à une évaluation, mais aussi de proposer de nouvelles mesures et initiatives audacieuses pour améliorer davantage la situation des femmes au cours du siècle qui s'amorce. Le Programme d'action de Beijing est maintenant largement reconnu comme un instrument incomparable pour accroître la capacité d'action sociale, économique et politique des femmes tout au long de leur vie. L'intégration d'une perspective sexospécifique et l'établissement de partenariats égaux entre les femmes et les hommes dans tous les domaines du développement sont les deux volets de la stratégie mondiale retenue pour promouvoir l'égalité entre les sexes.

Cependant, de nombreux objectifs énoncés dans le Programme d'action de Beijing n'ont pas encore été atteints, ce qu'illustre clairement le fossé séparant la définition et la concrétisation des droits des femmes. Les femmes représentent toujours la majorité des pauvres, dont l'accès aux services d'éducation et de santé est limité ou nul. Chaque année, plus d'un demi-million de femmes meurent des suites de grossesse et 23 millions de femmes sont victimes de complications graves qui auraient pu être évitées. Les femmes vivant dans les pays en développement sont les plus touchées : plus de 99 % des décès liés à ces causes y surviennent.

Une telle situation persiste en dépit du fait que le revenu mondial augmente rapidement et qu'un lien a été établi entre l'accroissement du pouvoir d'action économique des femmes et les gains qu'elles ont obtenus en matière d'égalité. Il a été démontré que les femmes disposant de ressources économiques propres plus élevées, y compris un accès à des services d'éducation et de santé, contrôlent davantage leur

propre fertilité et sont mieux à même de défendre leurs autres droits et libertés.

Depuis la fin de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Programme d'action de Beijing a inspiré diverses mesures et initiatives locales adoptées par le Gouvernement guyanien. Pour que les politiques et les lois favorisant l'égalité des sexes puissent se traduire en égalité concrète pour les femmes, il a souvent fallu adopter des mesures spéciales à incidence directe et immédiate. Parmi ces mesures figure la mise sur pied d'un programme de lutte contre la pauvreté axé sur les besoins des femmes, qui a contribué à atténuer la plus grande vulnérabilité des femmes face aux difficultés et aux crises économiques. Le Gouvernement guyanien est également soucieux d'offrir un accès à l'eau potable, des logements, des services d'hygiène, de santé, de sécurité publique et de transports, ainsi que d'autres services de base pour aider les femmes à assumer leurs rôles multiples.

De façon analogue, des programmes de formation sont spécifiquement destinées aux femmes afin qu'elles améliorent leurs possibilités d'emploi et leur capacité de concurrencer les hommes sur le marché du travail. Le travail qu'effectue le Women's Leadership Institute, créé par le gouvernement en 1997, en offre un bon exemple. Les programmes de cet organisme offrent aux femmes la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences et d'accroître leur pouvoir d'action pour qu'elles puissent jouer un rôle dirigeant au sein des autorités locales et en matière de développement communautaire, de défense de l'environnement et de création d'entreprises.

Des réformes législatives concernant les questions qui intéressent les femmes ont aussi été engagées. En 1995, une loi sur l'interruption médicale de grossesse a été adoptée au Guyana en vue de décriminaliser l'avortement. La loi non seulement définit le cadre juridique des options cliniquement plus sûres qui s'offrent aux femmes souhaitant interrompre leur grossesse, mais elle vise également à protéger les femmes et les jeunes filles contre ceux qui procèdent à des avortements dans des conditions dangereuses. De même, l'adoption de la loi sur la violence familiale, en 1996, révèle la vive détermination du Gouvernement guyanien d'éliminer la violence familiale, dont souffrent les femmes dans toutes les couches socio-économiques de la société.

Mme Yai (Côte d'Ivoire), Vice-Présidente, assume la présidence.

Un comité directeur national, comprenant 33 organisations nationales, a été mis sur pied pour œuvrer en faveur de l'éradication de la violence familiale. À la suite d'une initiative prise en commun par le Gouvernement et une organisation non gouvernementale, un centre d'aide juridique a été créé dans le but d'éliminer le fardeau financier que représentent les frais judiciaires pour les femmes qui s'efforcent de régler leurs problèmes d'ordre familial ou autre. Des refuges offrant un environnement sûr et des services de consultation ont été mis à la disposition des femmes et des enfants victimes de violences. Un organisme portant le nom de Men against Violence against Women (Les hommes contre la violence contre les femmes) a également été formé. En outre, des milliers d'hommes ont apporté leur appui à la campagne menée par la Guyana Human Rights Association afin d'éradiquer la violence et de sensibiliser particulièrement les hommes aux questions relatives à la violence à l'égard des femmes.

Le *National Policy Paper on Women* de 1996 constitue une autre importante initiative visant à protéger les droits des femmes. Il énonce un ensemble de principes de base sur lesquels se fonde la politique gouvernementale à l'égard des femmes.

Par l'intermédiaire de ses ministères et de ses institutions, le Gouvernement du Guyana poursuit l'élaboration de politiques et de programmes axés sur la promotion de l'égalité juridique des femmes, conformément aux engagements qu'il doit respecter depuis qu'il a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous œuvrons en vue de transformer les attitudes, les coutumes et les pratiques culturelles teintées de discrimination à l'égard des femmes. Nous estimons que l'adoption, en 1997, de la loi sur la prévention de la discrimination est un pas important sur la voie de l'interdiction de la discrimination à l'égard des femmes, notamment des femmes enceintes.

Le plan quinquennal d'action nationale pour les femmes, la stratégie de développement national du Guyana et les projets de réforme de la Constitution nationale ont tous été mis au point de manière conforme aux engagements que le Gouvernement a pris au titre du Programme d'action de Beijing. Une perspective sexospécifique a été intégrée aux réformes

constitutionnelles et à la stratégie de développement, qui comprend un plan multisectoriel pour tout le pays. Je suis heureuse d'annoncer que tous les partis politiques ont convenu de veiller à ce qu'au moins un tiers de tous leurs candidats soient des femmes.

L'esprit de Beijing est sensible et a constitué une puissante force au service du changement au sein de la société guyanienne, comme le montre la participation enthousiaste des hommes et des femmes aux divers programmes et activités visant à améliorer la situation des femmes. Nous avons assisté à des réunions et à des rassemblements où, au-delà de toute barrière d'ordre racial, religieux, sexuel ou politique, les participants ont exprimé leur rejet de la violence à l'égard des femmes. Une telle atmosphère a imprimé un nouvel élan à un nombre croissant de groupes de femmes, et les organisations non gouvernementales – au nombre de 65, elles sont disséminées à travers tout le pays – ont manifesté un appui enthousiaste à la cause des droits des femmes. Nombreuses sont les femmes éminentes qui, chez nous, jouent un rôle de modèles auprès de femmes et de jeunes filles du pays entier.

En 1997, le Guyana a eu le plaisir d'accueillir une conférence d'après-Beijing réunissant les pays de la Communauté des Caraïbes, qui s'est terminée par l'adoption du Consensus de Georgetown pour la promotion de la femme.

Notre propre expérience nous a enseigné que la promotion de la femme est étroitement liée à l'expression d'une volonté et d'un engagement politiques, à la mobilisation de ressources adéquates et à la participation des femmes en tant que partenaires à part égale concernant les politiques et les décisions qui ont une incidence réelle sur leur vie. Malgré tous nos efforts, la lutte contre la pauvreté demeure néanmoins un énorme défi à relever. En ce sens, nous devons renouveler l'appel lancé en faveur d'une action internationale urgente destinée à relancer le développement dans les pays en développement. Les ressources si nécessaires aux services de santé et d'éducation, à la création d'emplois et à la protection sociale sont limitées par l'ampleur du service de la dette, le caractère inadéquat de nos marchés d'exportation, l'instabilité des termes de l'échange et les barrières commerciales auxquelles se heurtent nos produits, entre autres problèmes.

Les innombrables manifestations de bonne volonté et d'appui aux programmes favorisant l'égalité

entre les sexes sont le point culminant du mouvement lancé en 1975, consolidé en 1980 et 1985 et poursuivi jusqu'en 1995. Il convient d'affirmer que nous sommes tous engagés dans un voyage où il n'y aura pas de retour en arrière. Nous ne laisserons pas s'effriter les gains enregistrés depuis Beijing. Je nous invite tous à réaffirmer notre engagement et à assurer le leadership nécessaire à la promotion et à la protection des droits des femmes et des jeunes filles partout dans le monde. La délégation du Guyana espère que le document de clôture qui sera adopté à la fin de la session extraordinaire donnera une impulsion encore accrue à toutes les démarches axées sur l'égalité entre les sexes, le développement et la paix au cours du prochain siècle.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. John O'Donoghue, Ministre irlandais de la justice, de l'équité et de la réforme des lois.

M. O'Donoghue (Irlande) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier la présidence de la Commission de la condition de la femme et la Division pour la promotion de la femme de tout le travail qu'elles ont accompli en vue de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont exprimé l'attachement des États à l'application de normes internationales en matière d'égalité entre les sexes, d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de suppression des obstacles sur la voie de l'égalité pour les femmes. L'Irlande donne tout son appui à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing. Les mesures adoptées à Beijing se reflètent dans la politique du Gouvernement irlandais d'une manière qui corresponde à la situation propre à l'Irlande.

Au cours des cinq années écoulées depuis la Conférence de Beijing, d'importants changements se sont produits en Irlande en ce qui concerne tant le cadre législatif que la société irlandaise dans son ensemble. De nombreuses lois importantes et novatrices en matière de droits de l'homme ont été adoptées en Irlande depuis deux ans, dont la loi sur l'égalité devant l'emploi, en 1998, et la loi sur l'égalité juridique, en 2000. La première de ces lois est entrée en vigueur le 18 octobre 1999. Elle interdit toute discrimination en matière d'emploi qui serait fondée sur l'un des neuf motifs suivants : le sexe, la situation

matrimoniale, la situation familiale, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, l'invalidité, la race et l'appartenance à la communauté tzigane.

L'importance de cette loi réside essentiellement dans l'ajout de sept nouveaux motifs de discrimination interdits, en sus du sexe et de la situation matrimoniale. Nous savons tous que les femmes doivent souvent affronter une double discrimination : au fait d'être une femme peut s'ajouter, par exemple, l'appartenance raciale ou l'invalidité. La loi sur l'égalité devant l'emploi devrait remédier à cette situation.

La loi sur l'égalité juridique est peut-être encore plus novatrice, car elle interdit toute discrimination pour des motifs analogues en dehors du marché du travail. Son adoption finale s'est placée en avril dernier et elle entrera en vigueur d'ici la fin de l'année. Elle s'applique à tous les biens et services offerts au public par les secteurs public et privé, qu'ils soient payants ou gratuits.

Les droits de l'homme sont un facteur préalable essentiel à l'égalité entre les sexes, et je suis heureux de pouvoir faire état d'événements très importants survenus en Irlande à ce sujet. La loi relative à la Commission des droits de l'homme, qui prévoit la création d'une commission des droits de l'homme, a été adoptée le mois dernier. En outre, des mesures législatives sont en cours d'élaboration afin que les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme soient intégrées au droit irlandais.

La croissance économique sans précédent que connaît l'Irlande depuis quelques années a exercé un effet catalyseur sur l'apparition de changements fondamentaux au sein de la société irlandaise et a eu une incidence marquée sur le rôle des femmes. La présence des femmes sur le marché du travail, qui était relativement faible, atteint maintenant un taux supérieur à 47 %. Par l'intermédiaire de politiques comme l'intégration d'une perspective sexospécifique et le financement de services de garderie, nous concrétisons notre appui aux femmes qui souhaitent accéder au marché du travail, ou le réintégrer, ou qui veulent acquérir des connaissances ou une formation.

Nous prenons également des mesures pour que l'accroissement des besoins en main-d'œuvre résultant de la vigueur de notre économie ne se traduise pas par une dévaluation du rôle des femmes qui choisissent de travailler au foyer. Ce n'est que dans les années 70 que les Irlandaises ont acquis le droit légal de conserver un

emploi rémunéré après le mariage. Ce droit a été acquis après une dure bataille. Le choix que font des femmes de demeurer au foyer pour prendre soin de leurs enfants ou de leurs parents âgés doit être préservé. À cette fin, nos politiques en matière de sécurité sociale et de fiscalité viennent appuyer le rôle que jouent les parents grâce à une amélioration des allocations qui leur sont versées, à l'introduction d'un impôt particulier consacré à ces allocations, et à l'amélioration des régimes de retraite.

En 1998, 96 % des filles de 16 ans et 77 % des filles de 17 ans fréquentaient l'école à temps complet, tandis que les taux correspondants étaient de 88 % et de 73 %, respectivement, pour les garçons. Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires chez les femmes était en Irlande supérieur de 14 % à celui des hommes, ce qui constitue la différence la plus élevée de tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Gouvernement irlandais est néanmoins conscient des difficultés que rencontre encore la scolarisation des femmes. Ainsi, les filles demeurent sous-représentées dans les disciplines scolaires liées aux techniques, et la proportion des étudiantes inscrites qui préparent des diplômes d'études techniques n'est que de 17 % en moyenne et n'atteint même que 2 % dans certains établissements. L'accès à l'éducation et à la formation demeure difficile pour certaines femmes défavorisées.

Une révision structurelle est en cours afin d'assurer la mise en oeuvre des engagements pris concernant l'égalité entre les sexes. Si de grands progrès ont été accomplis, il est clair que beaucoup reste à faire pour parvenir à une pleine égalité entre les sexes dans la société irlandaise. Le Ministère irlandais de la justice, de l'équité et de la réforme des lois a amorcé la mise au point d'un plan national d'action pour l'égalité entre les sexes couvrant la période 2000-2005. Les consultations avec des organisations non gouvernementales constitueront un élément important des travaux préliminaires de ce plan d'action.

Le programme irlandais d'aide au développement outre-mer, Ireland Aid, tient compte depuis longtemps du fait que l'iniquité financière et sociale frappe surtout les femmes. Dans le cadre de la préparation et du suivi de la Conférence de Beijing, un important réexamen des activités sexospécifiques en cours relevant de ce programme a été entrepris et a débouché sur l'adoption, en 1996, de Principes directeurs

officiels sur l'égalité entre les sexes. Ireland Aid s'efforce de prévoir l'incidence qu'auront tous les projets sur les hommes et les femmes, de la planification et de l'exécution au suivi et évaluation.

En 1999, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a procédé à un examen du programme Ireland Aid et a formulé un jugement favorable sur les efforts accomplis par l'Irlande pour intégrer une perspective sexospécifique à ses programmes d'aide bilatérale. En outre, l'Irlande, avec ses partenaires de l'Union européenne, continue de contrôler l'application des projets de l'Union pour s'assurer qu'ils abordent de manière globale les problèmes relatifs à l'égalité entre les sexes.

Pour terminer, je tiens à signaler que l'Irlande appuie le Programme d'action et convient qu'il ne saurait y avoir de renégociation du texte et des démarches convenus en 1995. Nous devons partir des réalisations de la Conférence de Beijing et adopter un document de clôture qui favorisera l'application pratique du Programme et fera en sorte qu'une véritable égalité entre les hommes et les femmes devienne chose courante dans le monde entier.

Je souhaite un franc succès à l'Assemblée pour les derniers jours de travaux de cette session extraordinaire.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S.E. Mme Zobaida Jalal, Ministre pakistanaise de la promotion de la femme, du bien-être social et de l'éducation des adultes.

Mme Jalal (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale pour son élection à la présidence de cette session extraordinaire. J'aimerais également remercier Mme Christine Kapalata, Présidente du Comité préparatoire, et ses collègues pour le travail acharné qu'ils ont accompli en vue de la présente session.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, a donné un élan vigoureux aux efforts internationaux et nationaux destinés à améliorer la situation des femmes et à accroître leur pouvoir d'action. Cette session extraordinaire renforcera et relancera le processus que nous avons collectivement amorcé il y a cinq ans.

Depuis un demi-siècle, le mouvement en faveur des droits des femmes a réalisé des gains importants.

Aujourd'hui, il est universellement reconnu que le statut et le rôle des femmes dans la société sont intrinsèquement liés au progrès économique et à la prospérité des nations. On admet maintenant qu'aucun pays ne peut connaître et préserver la prospérité si près de la moitié de sa population demeure négligée et exclue du processus de développement national. Malgré ces tendances positives, beaucoup reste à faire pour que soient atteints les objectifs de la Conférence de Beijing.

Nous vivons dans un monde caractérisé par la diversité des cultures, races, croyances et religions. Cette diversité constitue même notre plus grande force. Il est essentiel que nous respections les opinions, les croyances religieuses et le système de valeurs de chacun et que nous évitions toute vision stéréotypée de quelque religion que ce soit. Les conceptions erronées qui affirment la supériorité d'un système de valeurs sur les autres, et les tentatives d'imposer à une société les normes d'une autre société enfreignent le principe même de la liberté de choix et l'esprit de coopération et de respect mutuel. Toutefois, nous reconnaissons aussi que certaines valeurs fondamentales sont universelles et doivent être respectées par tous.

Au Pakistan, nous croyons que notre religion définit des idéaux et des normes qui inspirent une vision sociale assurant la dignité, la sécurité, l'égalité et la pleine participation des femmes à la vie économique et politique de la nation. L'islam interdit la discrimination à l'égard des femmes et protège pleinement leurs droits fondamentaux. Il confère une reconnaissance complète au rôle que jouent les femmes dans le progrès économique et social des nations. Fondée sur les préceptes de l'islam, notre Constitution garantit le statut et la dignité des femmes et interdit la discrimination sur la base de la race, de la religion, de la caste ou du sexe.

Le gouvernement de mon pays s'efforce de traduire dans les faits les engagements pris en faveur des droits des femmes et, à cette fin, a lancé de nombreuses initiatives clefs. Ainsi, sept femmes détiennent maintenant d'importants ministères, tels ceux de la santé, de l'éducation, de l'intérieur et de la justice, et quatre d'entre elles font partie de la délégation pakistanaise à la présente session. Sur le plan institutionnel, nous avons renforcé le Ministère fédéral et les Ministères provinciaux de la promotion de la femme et établi une commission nationale permanente sur le statut des femmes, chargée de

superviser, de coordonner et d'accélérer les efforts nationaux visant à accroître le pouvoir d'action des femmes et à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le ministère fédéral et les ministères provinciaux reçoivent l'aide de comités consultatifs, qui comprennent des représentantes de groupes de femmes, pour toutes les questions de politique générale et d'administration. Au nombre des autres mesures prises figurent la refonte ou la réforme des lois discriminatoires à l'égard des femmes, l'adoption d'un quota de 30 % de sièges réservés aux femmes au sein des organes législatifs national et provinciaux et de 50 % au sein des organes représentatifs locaux, de même qu'une augmentation du quota prévu pour les candidates aux emplois offerts dans le secteur public. Il a été également décidé d'entamer des poursuites judiciaires dans les cas de violence familiale, de lutter contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail, de susciter une prise de conscience concernant la pratique des mariages précoces, d'améliorer les conditions de vie des détenues et de renforcer les tribunaux de la famille pour faciliter le règlement des litiges conjugaux.

La persistance de la violence à l'égard des femmes dans toutes les sociétés demeure une réalité douloureuse de notre époque. Nous devons redoubler d'efforts pour supprimer ce fléau. L'incidence de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles s'aggrave encore lors de conflits armés. J'offre toute ma sympathie et ma solidarité aux femmes et aux jeunes filles qui ont été et qui, dans certains cas, sont encore victimes de violations flagrantes de leurs droits fondamentaux et d'actes de violence physique éhontés dans des lieux tels que la Bosnie-Herzégovine, la Sierra Leone, le Rwanda et le Jammu-et-Cachemire.

Nous sommes donc heureux de noter qu'aux termes du Statut de la Cour pénale internationale, la violence physique contre les femmes a été qualifiée de crime contre l'humanité. Les auteurs d'actes de violence aussi odieux doivent encourir des châtiments exemplaires. Au Pakistan, toute forme de discrimination ou de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles est traitée comme une infraction pénale inacceptable. Nous sommes également conscients du fait que la discrimination non seulement constitue une atteinte aux droits de l'homme, mais aussi comporte d'énormes coûts économiques et sociaux pour la société dans son ensemble.

Le Gouvernement pakistanais a donc pris diverses mesures en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Récemment, le chef d'État du Pakistan a déclaré que les « meurtres d'honneur » constituaient en fait des homicides prémédités. Ainsi, les auteurs de crimes aussi abjects seront dorénavant passibles des châtiments les plus sévères. Je saisis cette occasion pour exhorter nos partenaires d'autres régions du monde où les meurtres d'honneur sont considérés comme des crimes passionnels à adopter des mesures juridiques tout aussi rigoureuses en cette matière.

Depuis la Conférence de Beijing, nous avons axé notre attention sur le réexamen et la consolidation des politiques en vigueur et sur le renforcement des pratiques institutionnelles et administratives en vue de favoriser une participation visible et active de toutes les femmes et de toutes les jeunes filles pakistanaises au processus politique et à la prise de décisions concrètes, que ce soit au sein du foyer ou des plus hautes instances de la vie publique du pays. Nous avons également adopté les dispositions nécessaires pour élargir, améliorer et soutenir l'accès des femmes et des enfants aux services de santé, d'éducation et de formation les meilleurs possibles; assurer des services de logement, de bien-être social et de réadaptation aux handicapés par l'intermédiaire de programmes de développement communautaire appliqués au niveau local; évaluer et quantifier le rôle et la contribution des femmes à la production et aux services; mesurer les disparités affectant l'accès aux ressources productives; et déterminer l'incidence de la féminisation de la pauvreté. Nous avons aussi entrepris de supprimer les déséquilibres actuels en matière d'attribution de ressources au secteur social en procédant à des investissements pour le développement et en offrant des garanties adéquates de sécurité sociale destinées à protéger les secteurs de la société les plus faibles, notamment les femmes et les jeunes filles, contre les conséquences négatives de la mondialisation.

L'alphabetisation généralisée et une scolarisation de qualité sont les facteurs clefs d'un accroissement du pouvoir d'action des femmes et des jeunes filles. La scolarisation pour toutes est un des éléments prioritaires du plan national d'action que nous avons adopté dans le sillage de la Conférence de Beijing. Les services de santé et l'accès aux ressources productives recevront également une attention prioritaire. Afin d'atteindre nos objectifs dans ces domaines, nous

avons lancé d'importantes initiatives dans le cadre de notre Programme d'action sociale, qui a pour objectifs principaux le progrès de l'alphabétisation des femmes par des moyens traditionnels ou non, la formation professionnelle destinée aux chefs d'entreprise, l'intégration au marché à l'aide de services consultatifs, l'accès au microcrédit et le renouvellement des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement en vue de sensibiliser davantage à l'impératif d'égalité entre hommes et femmes. Le Programme d'action sociale accorde une attention particulière à la réduction de la mortalité maternelle, aux soins de maternité et à la malnutrition et il propose une approche des soins de santé pour les femmes sous l'angle du cycle de vie et d'une meilleure intégration des services de santé et de bien-être social offerts à la population.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la féminisation de la pauvreté. C'est pourquoi nous avons pris des mesures spécifiques pour inverser cette tendance, qui s'inscrivent dans le cadre de notre programme de lutte contre la pauvreté, auquel ont été attribués, en dépit des tensions régnant dans la région, 7 milliards de roupies prélevés sur le budget de la défense.

Nous estimons que la famille est une source de cohésion et de stabilité sociales. La famille joue un rôle important s'agissant d'atténuer l'incidence de la pauvreté par l'intermédiaire des systèmes de soutien traditionnels et elle constitue le lien essentiel entre l'individu, d'une part, la société et l'État, de l'autre. Nous conférons donc à cet important rôle de la famille une place centrale dans notre planification du développement.

En dépit de toutes ces initiatives et de tous ces efforts, nous faisons face, comme d'autres pays en développement, à de formidables obstacles sur la voie de la réalisation des objectifs fixés par la Conférence de Beijing. Certains de ces obstacles sont liés au processus de mondialisation, qui s'est largement déroulé au détriment des pays en développement. D'autres relèvent de la contraction des ressources causée par la baisse des cours des matières premières, un accès insuffisant aux marchés internationaux et l'iniquité des régimes commerciaux. Nous croyons que la coopération et la solidarité internationales n'ont jamais été aussi nécessaires si nous tenons collectivement à instaurer une croissance économique

soutenue, un développement durable et la paix au cours du XXI^e siècle.

En ce moment historique, engageons-nous à nous unir dans nos démarches pour concrétiser notre vision d'une société où toutes les femmes et tous les hommes connaîtront l'égalité, la prospérité et la paix dans le siècle qui s'ouvre.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Shahrizat Abdul Jalil, Vice-Ministre au Cabinet du Premier Ministre de la Malaisie.

Mme Jalil (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour offrir mes félicitations à M. Theo-Ben Gurirab pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale en cette vingt-troisième session extraordinaire.

La Malaisie estime que l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing qui se déroule actuellement dans le cadre de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale constitue une étape cruciale dans l'histoire de l'action entreprise par l'ONU pour améliorer la situation des femmes. Reconnaissant l'importance de la présente réunion, la Malaisie est fière de dire que sa délégation de 27 membres comporte 15 femmes : élues siégeant aux organes législatifs de la fédération ou des États, universitaires, chercheuses, membres des professions libérales et représentantes d'organisations non gouvernementales. Leur présence ici reflète l'attachement résolu du Gouvernement malais à une gouvernance participative et sans exclusion pour améliorer la situation des femmes. Je dirais même en toute confiance que la volonté politique du Gouvernement malais concernant une telle amélioration ne s'est jamais démentie depuis la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

En tant que société multiraciale et multireligieuse à majorité musulmane, la Malaisie a prouvé au monde que l'islam n'est pas un obstacle à la promotion de la femme. En fait, les principes fondateurs de l'islam affirment l'égalité des femmes et des hommes et ont défini les assises d'une société où femmes et hommes doivent oeuvrer en faveur d'un partenariat solide.

Dans cette optique, la Malaisie observe avec grande inquiétude toute politisation de la culture et de la religion visant à en faire des bases de pouvoir. Une

telle tendance a pour conséquence déplorable de refuser aux femmes leur droit à l'éducation et au travail, à un accès égal aux ressources et à l'exercice d'un contrôle sur celles-ci, à la sécurité personnelle, à l'indépendance et à la prise de décisions dans les domaines public et privé. En cette occasion particulière, la Malaisie exhorte les gouvernements et la communauté internationale à surveiller et à freiner une utilisation subversive de la culture et de la religion qui refuse aux femmes leurs droits.

La Malaisie valorise la contribution des femmes au développement du pays. Représentant près de la moitié de la main-d'œuvre productive de la Malaisie, les femmes jouent un rôle précieux dans l'édification de notre nation. Quelle que soit leur appartenance raciale et religieuse, elles ont accompli des progrès remarquables dans presque tous les secteurs et à presque tous les niveaux. Bénéficiant d'un meilleur accès aux services d'éducation, les femmes ont en Malaisie atteint un taux d'alphabétisation proche de 100 %. Dans le monde du travail, les femmes ont pénétré dans ce qui était autrefois le domaine réservé des hommes et ont accompli d'importants progrès là où elles sont présentes, y compris au sein des entreprises. De nombreuses femmes sont parvenues à briser ce que l'on nomme le plafond de verre. La reconnaissance par le Gouvernement du potentiel des femmes est illustré par le fait qu'elles occupent des positions dans les secteurs public et privé. Ainsi, une femme a récemment été nommée Gouverneur de la Banque centrale de la Malaisie et de nombreuses autres femmes ont accédé depuis un certain temps à des postes de ministre, y compris au Ministère de l'industrie et du commerce international.

Cependant, de telles réalisations ne signifient pas que nous avons achevé notre tâche d'améliorer la situation des femmes. Dans un monde marqué par des changements rapides, le progrès ne consiste pas à simplement tirer fierté du bilan des améliorations apportées, mais bien à poser un regard critique sur la situation, à constamment réévaluer nos projets, nos méthodes de travail et nos résultats et à savoir affronter la réalité. Nous préconisons une approche globale en vue d'un développement équilibré qui incarne tous les aspects du développement social, au bénéfice de tous les citoyens : hommes, femmes, pauvres, chômeurs et groupes défavorisés. D'importants efforts sont actuellement faits pour inscrire les principales

politiques publiques dans le cadre d'une perspective sexospécifique.

Le fait d'être un pays en développement ne nous empêche pas de parler avec détermination et de continuellement rechercher l'excellence dans toutes nos entreprises. Dans le cadre de notre lutte pour le progrès des femmes au XXI^e siècle, nous accentuerons nos efforts pour changer la perception des femmes qui prévaut au sein de la société et, surtout, la perception que les femmes ont d'elles-mêmes. En ce sens, il faudra certainement privilégier un nouveau paradigme en ce qui concerne les mentalités et les attitudes des hommes et des femmes.

Lors de la Conférence de Beijing en 1995, la plupart de nos pays bénéficiaient encore d'une croissance économique rapide. La situation n'est plus la même aujourd'hui. Ainsi, en Iraq, les sanctions économiques qu'a imposées l'ONU ont eu des répercussions négatives pour la population iraquienne, notamment pour les femmes et les enfants. Pour des motifs humanitaires, la Malaisie exhorte l'ONU à lever immédiatement les sanctions. Nous compatissons aussi avec les mères, les épouses et les filles endeuillées au Koweït, qui demeurent sans nouvelles de leurs proches depuis la fin de la guerre du Golfe.

En Asie, la crise monétaire qui a balayé la région a effacé les progrès économiques qui y avaient été accomplis. Toutefois, la Malaisie a eu la chance de pouvoir compter sur des dirigeants forts et compétents et nous sommes parvenus, à notre manière, à surmonter les problèmes apparus. Nous avons ainsi été en mesure de poursuivre nos programmes et de faire progresser la situation des femmes. Par des moyens multidimensionnels et multidisciplinaires, nous continuerons à améliorer les services d'éducation et de formation offerts aux femmes, afin de leur permettre de satisfaire aux exigences du monde du travail qui caractériseront le XXI^e siècle.

En Malaisie, notre attention est centrée aujourd'hui sur l'« économie du savoir ». Notre perspective en la matière est très claire. Nous sommes attachés au développement ordonné d'une société basée sur le savoir. Nous ne pouvons qu'aspirer à satisfaire aux normes les plus élevées en ce qui concerne les compétences de notre peuple, son amour du savoir et la mise à jour permanente de ce savoir. Afin que nous puissions relever les défis propres à cette « économie du savoir », le Gouvernement a clairement mis l'accent

sur la nécessité de veiller à ce que tous les Malaisiens adoptent un nouveau paradigme : le passage essentiel d'une économie fondée sur la production à une économie fondée sur le savoir.

La présente session extraordinaire nous offre une excellente occasion de tirer parti des enseignements et des expériences du passé et de tourner nos regards vers les idées nouvelles et les orientations futures. En cette occasion historique, la Malaisie aimerait réaffirmer son attachement à la cause du progrès des femmes. Dans le cadre de notre huitième Plan de développement de la Malaisie, nous veillerons à ce que les questions et les budgets liés à la situation des femmes soient pleinement pris en compte et, surtout, à ce que le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes soit appliqué.

Enfin, le Gouvernement de mon pays poursuivra la consolidation d'un adroit partenariat avec toutes les organisations non gouvernementales oeuvrant en faveur des femmes et avec le secteur privé. Les organisations non gouvernementales et diverses organisations privées en Malaisie sont très attachées à l'amélioration de la situation des femmes, et le Gouvernement malaisien reconnaît qu'elles jouent un rôle primordial s'agissant d'appuyer et de compléter les efforts qu'il déploie. Nous continuerons, *inch Allah*, à accroître davantage nos capacités et nous parviendrons ensemble à de nouveaux sommets dans la réalisation des objectifs fixés par le Programme d'action de Beijing.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Mirjana Lazarova-Trajkovska, Ministre adjointe de l'intérieur de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Mme Lazarova-Trajkovska (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République de Macédoine, je tiens à exprimer ma satisfaction d'avoir l'honneur et le privilège de prendre la parole en cette importante occasion. Je tiens également à féliciter le Président et le Bureau de leur élection pour cette session extraordinaire et à leur souhaiter un franc succès dans l'exécution de leurs importantes tâches. Je suis convaincue que leur participation et leur dévouement de tous les instants contribueront puissamment au déroulement fructueux de la session extraordinaire sur le thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

(*l'oratrice poursuit en macédonien; texte anglais fourni par la délégation*)

Il est indéniable que les droits des femmes font partie intégrante des droits de la personne humaine. Sur la base de ce principe, la communauté internationale a su trouver depuis plusieurs dizaines d'années la volonté politique nécessaire pour favoriser une amélioration de la situation des femmes à l'échelle mondiale, par l'intermédiaire de diverses activités menées à bien par l'ONU et des organisations régionales. Il en est résulté une importante diversification des normes juridiques internationales relatives aux droits des femmes et à leur mise en oeuvre.

Le début d'un nouveau millénaire est un moment tout indiqué pour réaffirmer les engagements définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et pour récapituler les progrès accomplis depuis la Conférence de Beijing. À ce sujet, il est nécessaire de souligner l'importance historique et l'incidence de la Conférence et du Programme d'action de Beijing. Depuis cinq ans, la question de l'égalité entre les sexes et la consolidation des droits des femmes en tant que droits fondamentaux ont été au coeur des programmes politiques des États qui, en coordination avec les mouvements de femmes, ont oeuvré en faveur d'une application réaliste de l'égalité entre les sexes au sein de chaque société.

Nous sommes toutefois encore loin d'avoir atteint notre objectif. Cinq ans après Beijing, nous devons absolument revoir notre stratégie générale afin que l'égalité entre les sexes devienne une réalité au XXI^e siècle. À ce sujet, la République de Macédoine a apporté son appui aux travaux préparatoires de la session extraordinaire et y a pris une part active. Je suis donc convaincue que cette instance nous offre une occasion décisive d'identifier les questions clefs dans ce domaine, qui définiront nos engagements futurs en matière de promotion de l'égalité entre les sexes.

L'universalité des droits de l'homme est incontestable. Le principe fondamental de non-discrimination est largement accepté et intégré au sein des systèmes juridiques de la plupart des États. Néanmoins, un grand nombre de femmes sont toujours confrontées à diverses formes de discrimination sexuelle. Ainsi, un des moyens les plus efficaces d'éliminer la discrimination entre les sexes – moyen dont l'importance a été soulignée lors de la Conférence

de Vienne et entérinée à Beijing – réside dans la création d'un mécanisme international auprès duquel déposer les plaintes individuelles relatives à la violation d'obligations résultant de l'adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'adoption du Protocole facultatif relatif à cette Convention représente un grand pas en avant, et son entrée en vigueur permettra pour la première fois à un organisme international d'examiner des plaintes individuelles relevant de la discrimination entre les sexes. La République de Macédoine a signé le Protocole et s'est engagée à le ratifier. Il importe que la mise en oeuvre de cet important instrument se matérialise bientôt.

Les problèmes qu'affrontent les femmes s'efforçant d'améliorer leur situation au sein de la société sont nombreux et complexes. Il ne fait aucun doute que la traite des femmes et des enfants est le plus alarmant de tous ces problèmes. Le trafic de leur corps et de leur vie, de même que les diverses formes de violence sexuelle que subissent les enfants, représente la pire hypocrisie de l'humanité. Elle détruit entièrement toute dignité humaine et toute intégrité personnelle et elle constitue une violation des droits de l'homme les plus fondamentaux. Il s'agit par ailleurs d'un problème complexe lié à la pauvreté et au crime organisé. C'est pourquoi la lutte contre ce mal est difficile et échoue souvent. Cette lutte doit être menée sans compromis.

La République de Macédoine appuie fermement les efforts déployés et les mesures prises par la communauté internationale à ce sujet. Nous appuyons plus particulièrement les travaux du Comité spécial chargé de la mise au point des deux protocoles de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational. Ces deux protocoles contribueront à la prévention de la traite des êtres humains et assureront ainsi une protection directe aux femmes et aux enfants. La République de Macédoine espère que la mise au point de ces deux instruments très importants sera bientôt achevée.

Dans ce contexte, la République de Macédoine se félicite de l'adoption du protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui définit des sanctions contre la traite des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie des enfants. Je signerai bientôt ce protocole.

Outre la stratégie mondiale pour l'élimination de la discrimination entre les sexes, il est nécessaire de définir une stratégie nationale et un programme d'action détaillés. Cette stratégie doit assurer une adéquation entre les objectifs généraux et les besoins locaux, et sa mise en oeuvre pourra ensuite donner les résultats souhaités. Sur la base des besoins, au niveau national, la République de Macédoine accorde l'attention voulue à la perspective sexospécifique. À ce sujet, et conformément au Programme d'action de Beijing, le Gouvernement macédonien a adopté un plan d'action national. Il s'agit d'un document détaillé qui identifie les problèmes et qui formule des mesures stratégiques et des activités prioritaires en vue d'améliorer la situation des femmes en République de Macédoine.

Puisque l'égalité entre les sexes est reconnue au niveau législatif depuis un certain temps, une des priorités essentielles du Gouvernement de la République de Macédoine réside dans la concrétisation de ce principe fondamental. Un des facteurs importants à cet égard est la participation des femmes aux processus de prise de décisions, notamment dans le cas des décisions à incidence politique. Compte tenu du fait qu'un grand nombre de femmes en République de Macédoine ont accompli des études supérieures et représentent la moitié du potentiel intellectuel et de la population active du pays, il existe des conditions préalables à l'amélioration de cette situation. Dans le but d'obtenir de meilleurs résultats, le plan d'action national envisage la création d'un organisme gouvernemental chargé des questions liées à l'égalité entre les sexes.

En 1998, dans le but d'augmenter le nombre de femmes participant à la vie politique, le Parlement de la République de Macédoine a adopté une déclaration préconisant une participation égale des deux sexes aux processus de prise de décisions. Si cette déclaration a eu certains effets sur le déroulement des élections législatives les plus récentes, il faut reconnaître que le nombre de femmes au sein du Parlement et du Gouvernement macédoniens demeure insuffisant et ne leur permet toujours pas d'avoir un impact déterminant sur la prise de décisions.

La représentation insuffisante des femmes dans la prise de décisions politiques est un trait commun à tous les pays du Sud-Est de l'Europe. C'est ce qui explique que le groupe de travail pour l'égalité entre les sexes du Pacte de stabilité ait adopté la devise suivante :

Pouvoir d'action accru pour les femmes du Sud-Est de l'Europe. La République de Macédoine participe aux projets et aux activités que mène ce groupe de travail. L'une des initiatives proposées consiste à mettre sur pied un groupe de pression féminin qui sera chargé de lutter contre les préjugés relatifs aux rôles traditionnels des hommes et des femmes, d'encourager les femmes à s'engager dans la vie politique et d'inciter le public et les partis politiques à accepter qu'un plus grand nombre de femmes soient inscrites sur les listes électorales. Le groupe de pression féminin de la République de Macédoine a été mis sur pied en mars 2000; et il est très actif. Nous espérons que son action donnera des résultats tangibles, et ce dès les élections locales prévues l'automne prochain.

La République de Macédoine est très active en matière de coopération intergouvernementale au sein du Conseil de l'Europe. À ce sujet, nous sommes très honorés qu'on nous ait confié le soin d'organiser, en coopération avec le Conseil de l'Europe, la conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les sexes, qui aura lieu à Skopje en 2002.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer ma conviction que les résultats des travaux de cette session extraordinaire constitueront un tournant de la stratégie mondiale visant à améliorer la situation des femmes dans toutes les sociétés.

Le Président assume la présidence.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Susan Moubarak, Présidente du Conseil national des femmes et Présidente de la délégation égyptienne.

Mme Moubarak (Égypte) (*parle en anglais*): Au nom de la délégation égyptienne, je me félicite de cette occasion de rencontrer un si grand nombre de partenaires, représentant diverses expériences, cultures et histoires, qui sont venus ici pour réaffirmer notre engagement pris à Beijing et notre volonté de faire progresser davantage la cause des femmes. Je tiens à souligner que nous ne sommes pas ici pour rouvrir le débat ni pour abroger les engagements et les décisions adoptés collectivement à Beijing et au Caire. Nous nous trouvons plutôt ici pour aller de l'avant et ouvrir la voie à l'émancipation des femmes.

En tant que partenaires oeuvrant ensemble sur les plans national et international, nous savons que nous pouvons agir efficacement en faveur de l'égalité entre

les sexes, du développement et de la paix au XXI^e siècle. Le partenariat constitue le cadre le plus adéquat pour réunir un large consensus au sujet des priorités économiques et sociales, mais il est difficile d'établir un partenariat efficace, notamment dans les périodes marquées par des changements rapides. Dans un contexte de mondialisation croissante, ce sont les pays réagissant le plus rapidement aux changements qui sont les mieux à même de relever les défis du développement au XXI^e siècle. Mais tout changement non programmé se paie. Le rythme des changements doit correspondre aux réalités économiques, sociales et politiques de chaque pays. Sur le plan national, tout changement doit s'appuyer sur une croissance économique offrant des moyens d'existence, car une croissance sans équité ne peut qu'engendrer des luttes sociales.

Nous savons également que les différents groupes composant une société détiennent une part de pouvoir fort inégale. Les groupes d'intérêt et les détenteurs attitrés du pouvoir accaparent souvent les services gouvernementaux ou défendent des positions parfois incompatibles avec de saines politiques de développement. En outre, certaines attitudes peuvent constituer d'importants obstacles pour les pays qui tentent d'intégrer des changements et des innovations au sein de leurs sociétés traditionnelles. Nous devons donc nous efforcer de modifier certaines attitudes et certains états d'esprit, sans toutefois ruiner le tissu social et la cohésion de nos pays.

De plus, il arrive souvent que les exigences formulées par les partenaires internationaux du développement, dont les intentions et les actions attirent fréquemment l'attention sur les obstacles auxquels se heurtent nos pays en développement, ne sont pas assorties de la volonté et de la détermination nécessaires pour réduire les coûts et les risques découlant de changements rapides. Toutes les parties au niveau mondial doivent être disposées à redresser la balance du pouvoir en faveur des membres les plus faibles de la communauté des nations et à oeuvrer dans le sens d'un progrès social accru et d'une répartition des ressources entre le Nord et le Sud qui soit plus équitable.

Nous convenons tous que la promotion de la femme est essentielle à une véritable démocratie, à une prise de décisions équilibrée et à une gestion efficace des ressources sociales et économiques. Mais combien de pays pourront effectivement atteindre nos objectifs

déclarés si la communauté des donateurs ne consacre pas de ressources suffisantes à l'aide publique au développement pour atteindre les objectifs de 0,7 % et 20/20?

En Égypte, le Conseil national des femmes a adopté le principe du partenariat entre Gouvernement, organisations non gouvernementales et collectivités locales. Notre expérience montre que les programmes les plus fructueux en faveur des femmes sont ceux appliqués à l'échelle locale, qui intéressent un grand nombre de personnes, comportent des critères spécifiques en matière de conditions à remplir et de contrôle, et offrent des mesures d'incitation tangibles aux bénéficiaires visées.

Les questions concernant les femmes sont inscrites à l'ordre du jour mondial depuis 25 ans maintenant, ce qui a beaucoup aidé à identifier les problèmes et à formuler les solutions possibles. Nous devons cependant demeurer conscients que notre tâche n'est pas près d'être terminée. Nous devons rallier toutes nos forces pour continuer d'aller de l'avant. Dans le cours des remarques éloquentes qu'il a exprimées hier, le Secrétaire général a dépeint clairement les problèmes complexes auxquels les femmes sont confrontées dans leur société respective. Ces problèmes ont d'ailleurs été aggravés par la situation socioéconomique qui règne dans de nombreux pays.

C'est dans un tel contexte que j'aimerais proposer une initiative qui prendrait une forme analogue au Fonds pour l'environnement mondial, soit un Fonds d'affectation spéciale pour les femmes ou un Fonds mondial pour les femmes. Un tel fonds coifferait les organismes, institutions et fonds existants qui sont chargés de la définition d'une approche globale. Il regrouperait également les efforts actuellement fragmentaires et permettrait d'augmenter les ressources destinées aux domaines prioritaires d'intérêt universel qui ont été identifiés à Beijing et après.

Enfin, j'ai à peine besoin de souligner que le rôle de la famille des organismes de l'ONU est tout aussi important en matière de développement que dans le domaine politique et dans celui de la sécurité. Il ne saurait y avoir de stabilité à long terme sans progrès sur le front du développement. Nous espérons ainsi que la communauté internationale des donateurs, en association avec le système des Nations Unies, saura étayer sa rhétorique du partenariat par des mesures

concrètes en faveur d'une meilleure coordination, d'un appui mieux ciblé et d'une aide plus abondante.

Nous avons la certitude qu'en cette session extraordinaire, les membres adopteront des recommandations pragmatiques en vue de les présenter au Sommet du Millénaire prévu en septembre prochain, afin que la question de l'égalité entre les sexes figure à sa juste place sur l'ordre du jour des Nations Unies pour le XXI^e siècle. Je souhaite que le débat parvienne à des conclusions fructueuses.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Win Mra, Chef de la délégation du Myanmar.

M. Mra (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit vivement de vous voir, Monsieur le Président, diriger les travaux de cette session extraordinaire pour la promotion d'une cause qui nous tient tous à coeur : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Je tiens à vous assurer de la pleine coopération de ma délégation en vue de parvenir à des résultats concrets à l'issue de cette très importante session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Cette session extraordinaire nous a offert une occasion bienvenue d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et d'adopter une nouvelle stratégie comportant des mesures et des initiatives supplémentaires pour accélérer l'application du Programme d'action. À Beijing, la délégation du Myanmar a informé la communauté internationale de ce qu'est le statut des femmes au Myanmar, qui jouissent de plein droit d'une égalité avec les hommes sans exemple ailleurs. Ma délégation aimerait maintenant informer l'Assemblée de l'action entreprise par le Gouvernement du Myanmar depuis Beijing en vue d'instaurer l'égalité entre les sexes, le développement et la paix.

Mme Yai (Côte d'Ivoire), Vice-Présidente, assume la présidence.

Mais j'aimerais d'abord rafraîchir notre mémoire collective en rappelant de nouveau qu'au Myanmar, tous les citoyens sont égaux devant la loi, sans égard à la race, à la religion, au statut ou au sexe. Les femmes jouissent également de droits politiques, économiques, sociaux et culturels égaux. Depuis Beijing, nous avons systématiquement mis en place un mécanisme national

et des programmes de promotion de la femme. Le 3 juillet 1996, le comité national du Myanmar a été créé dans le but de mener à bien des activités favorisant la cause des femmes. Cette journée a d'ailleurs été proclamée Journée des femmes du Myanmar. Des comités de travail ont aussi été constitués au niveau du pays, des États, des districts et des cantons.

À titre de suivi de la Conférence de Beijing, le Myanmar a adhéré, en juillet 1997, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a ensuite présenté son rapport initial.

En août 1997, le Comité national chargé des questions concernant les femmes a adopté le plan d'action national du Myanmar pour la promotion de la femme. L'éducation, la santé, l'économie, la culture, la fillette et la violence envers les femmes sont les six domaines dont l'importance a été jugée vitale pour la promotion de la femme au Myanmar. Récemment, deux nouveaux domaines cruciaux, à savoir l'environnement et les médias, ont été ajoutés aux six premiers, et des sous-comités ont été formés pour chacun de ces domaines. Ma délégation aimerait maintenant mettre en lumière la question de la violence envers les femmes. Au Myanmar, la violence envers les femmes et les fillettes ne constitue pas un problème grave. Nous abordons néanmoins cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite. Les sous-comités chargés des questions relatives à la violence envers les femmes et les fillettes ont agi pour prévenir la violence dont elles pourraient être victimes. Comme divers organismes, le Gouvernement du Myanmar a accordé une attention particulière à l'élimination de l'exploitation des groupes vulnérables et consolidé la législation à cet égard. Des centres de délivrance de conseils pour les victimes de violence ont été ouverts dans tout le pays et les victimes elles-mêmes peuvent déposer directement leurs plaintes auprès du comité. En avril 1998 a été promulguée une loi modifiant et renforçant la loi sur l'élimination de la prostitution, de 1949. En vertu des lois actuelles, les auteurs de viols et de violences sexuelles sont passibles de sanctions sévères, pouvant aller jusqu'à la détention à perpétuité.

Si le nombre de domaines formellement identifiés s'élève à huit, les autres domaines que constituent les femmes et la pauvreté, les droits fondamentaux des femmes et la présence de femmes aux postes de décision reçoivent une attention appropriée, car les domaines relevant du Programme d'action sont

solidaires et interdépendants. Les politiques et les programmes du Gouvernement ont gagné en efficacité grâce à la participation du Comité national. D'autres projets ont par ailleurs été élaborés en vue de rassembler des données relatives à la situation des femmes dans ces domaines.

Le Comité national approfondit la coopération entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales pour la mise en oeuvre du Plan d'action national. L'Association pour le bien-être des mères et des enfants du Myanmar, qui a ouvert des bureaux dans tout le pays au niveau local, est une organisation non gouvernementale qui se consacre à la promotion de la santé et du bien-être des mères et des enfants. Parallèlement, l'Association des femmes chefs d'entreprise du Myanmar s'est efforcée d'accroître le rôle joué par les femmes au sein des entreprises. Parmi les activités fructueuses déployées par l'Association, on retrouve des programmes de transfert de technologie et de création de revenu pour les femmes vivant en milieu rural, ainsi que des mécanismes de crédit et de prêt pour les femmes.

Au Myanmar, la religion et la culture exercent leur influence sur le comportement des hommes et des femmes. Même en cette ère de mondialisation, et peut-être à cause d'elle, il importe d'apprécier à sa juste valeur le rôle que la culture peut jouer dans la promotion des droits des femmes. J'aimerais ici souligner à quel point la culture, au Myanmar, non seulement encourage des intentions positives, mais aussi empêche de commettre des excès. En raison des fortes influences culturelles et religieuses qui s'exercent, on y constate très peu de discrimination, voire aucune, envers les femmes et les fillettes, et les cas de violence à leur égard sont rares. Ainsi, ma délégation croit fermement que la diversité culturelle doit être prise en compte dans le cadre de toute promotion des droits des femmes.

Ma délégation tient à saisir cette occasion pour faire ressortir que la promotion des droits des femmes a besoin d'un contexte propice, fondé sur la paix et le développement. Dans les situations de conflit ou de misère abjecte, ce sont les groupes vulnérables, dont les femmes et les fillettes, qui en subissent les pires conséquences. Ce phénomène peut d'ailleurs être observé clairement dans les divers conflits qui sévissent à l'heure actuelle. Au Myanmar, le Gouvernement a adopté des mesures concertées pour réaliser l'unité nationale dans un pays qui fait face à

des insurrections depuis plus de 40 ans. Ma délégation se réjouit de pouvoir affirmer que, pour la première fois dans l'histoire récente du pays, nous sommes parvenus à mettre un terme aux combats opposant nos frères entre eux et à apporter la paix et la stabilité à notre pays. Il s'ensuit que nous pouvons maintenant exploiter nos ressources et consacrer toute notre énergie au développement économique. C'est dans un tel contexte de paix, de stabilité et de croissance économique que nous voulons promouvoir la cause des femmes et des fillettes au Myanmar. Il s'agit là d'une cause digne d'être servie, d'une cause noble, d'une cause qui est chère au cœur des habitants du Myanmar, tant des hommes que des femmes.

Pour terminer, je peux assurer l'Assemblée que le Myanmar redoublera d'efforts en faveur des droits des femmes et des fillettes dans un contexte de paix, de stabilité et de développement.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohammad Abulhasan, Chef de la délégation du Koweït.

M. Abulhasan (Koweït) (parle en arabe) : J'aimerais d'abord féliciter M. Gurirab pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale lors de cette session extraordinaire. Je peux l'assurer que ma délégation est pleinement disposée à coopérer avec lui afin que les travaux de cette session soient couronnés de succès et s'achèvent par la réalisation des objectifs fixés, conformément aux attentes de la communauté internationale, en vue de faire progresser la cause des femmes et de surmonter les obstacles qui entravent un tel progrès.

Ma délégation a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen et évaluation de l'application du programme d'action de Beijing. À ce propos, nous avons pris note de l'importante déclaration qu'a prononcée hier le Secrétaire général, qui a rendu compte des tendances en la matière et évoqué les diverses mesures prises à ce sujet. Nous approuvons ses observations, qui visent à faire avancer la cause des femmes afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits politiques et jouer le rôle qui leur revient dans les domaines économique et social.

Nous nous félicitons des propositions formulées dans le rapport en question et nous aimerions en relever deux éléments. Premièrement, ma délégation est en plein accord avec les objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne la

lutte contre la pauvreté grâce à la création d'un environnement économique et politique favorable n'excluant personne. Elle appuie l'élargissement du pouvoir d'action politique et économique des femmes au moyen de l'accroissement de leur participation au processus de prise de décisions, de la formulation d'objectifs nationaux, régionaux et internationaux concrets en vue d'éradiquer la pauvreté chez les femmes et de la mise sur pied d'un mécanisme de contrôle à cette fin.

Ma délégation appuie la proposition tendant à déployer des efforts accrus lors de l'Assemblée du millénaire prévue en septembre prochain, dans le but de mettre au point un plan mondial d'éradication de la pauvreté qui prendrait dûment en compte les problèmes concernant l'égalité entre les sexes. Le Koweït encourage la participation égale des femmes et des hommes à l'élaboration de politiques économiques et sociales, notamment en ce qui a trait à la création de programmes de stabilité économique ainsi qu'à la formulation de politiques et de lois relatives aux soins de santé, aux soins pour les enfants et au rôle des femmes dans les procédures de privatisation en cours dans le secteur public.

Deuxièmement, ma délégation convient avec le Secrétaire général qu'il ne sera possible d'atteindre les objectifs définis dans le Programme d'action de Beijing concernant les conflits armés que si sont respectés les critères juridiques énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les principes du droit humanitaire international. À la suite de l'adoption de la Déclaration de Beijing, le Koweït a créé un comité permanent national chargé de mettre en oeuvre le Programme d'action. Ce comité comprend des représentants de divers ministères et de la société civile. Ce comité a été chargé d'élaborer une politique générale et un plan d'action koweïtiens pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Beijing.

En mai 1997, nous avons mis sur pied, au sein du Ministère des affaires sociales et du travail, une section pour les femmes qui relève du département chargé des questions relatives aux femmes et aux enfants. Sa première tâche consiste à mettre au point un plan intégré de promotion des Koweïtiennes fondé sur les valeurs de notre société et sur les enseignements de notre pure religion islamique. Sa deuxième tâche est de définir et d'appliquer un programme d'activités pour les femmes destiné à leur permettre de remplir leurs fonctions culturelles et sociales. Sa troisième tâche

l'amènera à assurer le suivi de la mise en oeuvre des conventions et traités arabes internationaux relatifs aux femmes et aux familles. Sa quatrième tâche consiste à contribuer au développement des politiques, programmes et activités liés à la formation des Koweïtiennes. Sa cinquième tâche est de sensibiliser davantage les femmes afin qu'elles soient bien informées de leurs droits et de leurs devoirs en ce qui concerne la famille et la société.

Au Koweït, les femmes possèdent dès leur naissance le statut de personne juridique à part entière, et l'État du Koweït reconnaît les droits correspondant à ce statut. La loi autorise les femmes à défendre ces droits et à les préserver. Il ne serait pas exagéré de dire que l'islam garantit les droits et la dignité des femmes dans une plus grande mesure que ne le font d'autres religions. La loi koweïtienne autorise les femmes à défendre et à préserver ces droits et punit tout mauvais traitement à leur égard. Les dispositions pertinentes sont énoncées dans l'article 29 de la Constitution, qui stipule qu'aux termes de la loi, toutes les personnes sont égales en dignité humaine, devant la loi, au regard des devoirs et des droits, sans considération de sexe, de race, de religion et de langue.

Le 17 janvier 1994, le Koweït a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'article 44 de la Constitution koweïtienne garantit à tous les citoyens leur droit de travailler et de choisir le type de travail qui leur convient, de même que le droit des femmes d'exercer des activités professionnelles et commerciales.

Les femmes représentent 33,5 % de la population active du pays et sont présentes dans de multiples domaines. Cette situation démontre que les Koweïtiennes sont conscientes de l'importance et de la nécessité de participer concrètement au processus de développement social et économique, qui leur a permis d'accéder aux plus hauts postes de l'État. Les Koweïtiennes participent à de nombreuses activités sociales et médiatiques par l'intermédiaire des sociétés féminines qui organisent et orientent ces activités. Ces sociétés comptent sur l'appui total du Gouvernement, qui leur apporte le soutien moral et financier nécessaire. Cela contribue à faire progresser davantage la cause des Koweïtiennes et leur offre la possibilité de participer concrètement, pleinement et librement à l'édification d'une société koweïtienne moderne.

En dépit des efforts qu'a accomplis le Gouvernement koweïtien pour renforcer le rôle des femmes au sein de la société et surmonter les obstacles qui entravent ce processus, les Koweïtiennes font toujours face à des problèmes sociaux et psychologiques en raison de la perte d'un membre de la famille, d'un frère, d'une soeur ou d'un époux. C'est un secret connu de tous que des citoyens koweïtiens et des nationaux de pays tiers sont toujours détenus dans les prisons irakiennes. Leur souffrance est aggravée par les retards sans fin de l'Iraq : il y a maintenant neuf ans que l'Iraq refuse de libérer les prisonniers de guerre koweïtiens et de rendre publique toute information sur leur sort. L'attitude du Gouvernement irakien se manifeste tout aussi clairement par son refus de participer aux réunions de la Commission tripartite internationale chargée de la question des détenus et des prisonniers de guerre originaires du Koweït et de pays tiers.

La question des prisonniers de guerre et des détenus est d'ordre strictement humanitaire et ne doit pas être politisée ni utilisée comme moyen de chantage. Personne n'en tirerait bénéfice. Notre engagement sans équivoque en faveur du Programme d'action et du respect à accorder aux particularismes culturels, historiques et religieux des peuples est un facteur essentiel de la promotion de la cause des femmes. Il vient aussi appuyer le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'édification de la société en tant que partenaires des hommes, ayant les mêmes droits et devoirs qu'eux. Le Koweït a toujours fait en sorte que le processus de développement, dans tous les secteurs, demeure un objectif prioritaire et que l'amélioration de la situation des femmes, le renforcement de leurs capacités et le maintien de leur dignité soient des questions de principe, que nous défendons en raison de notre attachement aux préceptes de tolérance de la charia islamique, qui a accordé aux femmes tous leurs droits bien avant que le droit international ne l'ait fait.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lamuel Stanislaus, Chef de la délégation de la Grenade.

M. Stanislaus (Grenade) (parle en anglais) : Tout d'abord, ma délégation félicite Mme Angela King, Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, la Commission de la condition de la femme et tous les responsables de la préparation de la présente vingt-troisième session extraordinaire. Une réunion mondiale

de cette nature, de cette ampleur et de cette qualité, qui rassemble les femmes les plus éminentes, permettra à cette session, qui a pour thème « Les femmes en l'an 2000 », de réaffirmer la revendication des femmes pour que l'égalité entre les sexes caractérise la vie sociale, politique et économique, notamment dans le monde du travail.

Permettez-moi de suggérer ici que les hommes de mérite ne doivent pas se sentir menacés par les femmes aspirant à l'égalité, car nous nous efforçons ensemble de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing, tout en réduisant au minimum les discours vides, répétitifs et obscurs et les tours de passe-passe politiques et diplomatiques, qui ne doivent pas dominer cette session extraordinaire. Les actes ont plus de poids que les paroles.

Il y a quelques jours à peine, le 31 mai dernier, un document des Nations Unies intitulé « *Progress of the World's Women 2000* » a été publié. Il décrit les progrès accomplis et les disparités persistantes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, selon le Secrétaire général adjoint de l'ONU, Nitin Desai. Des 12 domaines abordés dans le Programme d'action de Beijing, les six suivants ont fait l'objet d'une analyse dans ce document : la santé, les droits fondamentaux, la prise de décisions politiques, le travail, l'éducation et la collectivité, la population et la famille.

En raison des limitations de temps imposées, ma délégation ne traitera que de trois de ces domaines : les droits fondamentaux, la prise de décisions politiques et le travail.

Le Secrétaire général l'a dit on ne peut plus clairement : les droits des femmes sont des droits de la personne humaine. Il l'a amplement démontré dans son rapport nourri et de grande portée sur le Sommet du Millénaire, dont les résultats sont attendus avec les plus grands espoirs.

De façon analogue, Jane Fonda est allée au coeur de la question lorsqu'elle a dit qu'il n'est pas possible d'atténuer la pauvreté et d'assurer un développement durable à moins d'améliorer la vie des femmes.

Le thème sous-jacent de la présente session extraordinaire, la première du XXI^e siècle, est l'égalité entre les sexes, qui est une question relevant des droits de l'homme sur les plans national et international. Le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme réaffirme les dispositions de la Charte des

Nations Unies au sujet de l'égalité des droits que possèdent les hommes et les femmes, et l'article 23 de la Déclaration universelle souligne que « toute personne, sans aucune discrimination, a droit à une rémunération égale pour un travail égal ».

Il est socialement erroné et moralement injuste qu'au XXI^e siècle, il faille consacrer tellement de temps à débattre des façons de mettre en oeuvre un droit de l'homme fondamental, qui découle essentiellement de l'admonition divine selon laquelle il faut agir envers autrui comme on aimerait voir autrui agir envers soi. Eleanor Roosevelt, l'une des architectes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a observé, à propos de la disposition sur l'égalité entre les sexes, que personne ne peut susciter un sentiment d'infériorité chez autrui sans son consentement.

On ne respecte souvent que pour la forme ce document universel, que certains considèrent comme une voile permettant au bateau d'avancer plutôt que comme un gouvernail le dirigeant. Tout comme une chanson ne mérite son nom que si on la chante et une cloche, que si on la fait sonner, la Déclaration universelle des droits de l'homme n'est pertinente que si on l'applique. N'est-il pas incongru que, plus de 50 ans après la ratification de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la scène politique soit encore dominée par les hommes, bien que tous les instruments internationaux et toutes les législatures nationales entérinent le principe de l'égalité entre hommes et femmes?

La Grenade a inscrit dans une perspective sexospécifique ses politiques et ses programmes concernant l'égalité entre les sexes, non seulement au niveau gouvernemental, mais aussi dans tous les aspects de la vie. Les dernières données figurant dans les publications des Nations Unies révèlent qu'à l'heure actuelle, neuf femmes seulement sont chefs d'État ou de gouvernement et que seulement 8 % des ministres de gouvernements nationaux sont des femmes. La Suède est le seul pays où les femmes sont majoritaires (55 %) au sein du Conseil des ministres. Par ailleurs, ma délégation se réjouit quelque peu de signaler qu'en Grenade, 27 % des ministres et des membres du Cabinet sont des femmes. Ailleurs dans le monde, de plus en plus de femmes accèdent à des postes de vice-ministre, notamment dans les Caraïbes et les régions développées hors d'Europe, où la

proportion de femmes s'élève à 20 % environ. Dans mon pays, cette proportion est de 40 %.

Les femmes de l'an 2000 méritent une meilleure représentation. Elles doivent oeuvrer ensemble et avec les hommes de bonne volonté pour relâcher la domination masculine ou patriarcale dans la société, qui est beaucoup plus pauvre sans l'apport des femmes. Quel gaspillage de talent!

Les violences physiques et sexuelles que les hommes font subir aux femmes et aux fillettes, sous la forme de meurtres d'honneur, de coups, de viols, de prostitution, d'avortements et d'autres types de mauvais traitements dont certains demeurent cachés, ne font que souligner la nécessité impérieuse d'y mettre fin.

Dans le monde du travail, les femmes ont réalisé quelques progrès et, sauf exception, représentent un tiers de la population active dans le monde, dont un grand nombre ont un statut de travailleuses autonomes, occupent un emploi à temps partiel ou travaillent à leur domicile. Pourtant, l'inégalité entre les sexes ne saurait être plus manifeste et plus vivement ressentie que dans le monde du travail, où, en moyenne, les femmes ont une rémunération d'au moins 30 % inférieure à celle des hommes pour un travail égal. Aux plus hauts échelons de la hiérarchie des entreprises, les femmes ne détiennent pas des postes comparables à ceux qu'occupent leurs homologues masculins.

Il est vrai que les tâches domestiques que remplissent les femmes en tant qu'épouses et mères, qui sont absolument essentielles au bien-être de la société, sont sous-rémunérées et sous-évaluées. Le travail domestique non rémunéré est considéré partout comme une responsabilité incombant aux femmes et comme un élément de la condition féminine. Il n'est pas étonnant que les deux tiers des pauvres et des illettrés dans le monde soient des femmes, phénomène qui a donné naissance à la notion de « féminisation de la pauvreté ».

À ce sujet, j'aimerais évoquer le consensus de Lima, qui s'est dégagé de la huitième session de la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), tenue au Pérou. Les parties à ce consensus ont affirmé que la mondialisation économique, la libéralisation du commerce, les programmes d'ajustement structurel, la dette extérieure et les flux migratoires qui en résultent

constituent autant de facteurs qui peuvent, entre autres choses, avoir des incidences spécifiques et négatives sur la vie et la condition des femmes, notamment de celles qui habitent les régions les moins avancées, et entraîner la désagrégation des familles, des collectivités et des nations.

À l'intention des femmes de l'an 2000, je puiserai dans la mythologie grecque pour rappeler l'esprit de ressource, le bon sens et le pouvoir dont les femmes ont donné l'exemple en 411 avant J.-C., lors de l'absurde et inutile guerre du Péloponnèse qui opposa les villes-États d'Athènes et de Sparte. Les femmes mirent fin à la folie militaire et dénoncèrent l'absurdité et la futilité de la guerre en s'emparant d'abord de l'Acropole, qui contenait le trésor, puis en se refusant aux hommes et soldats qui regagnaient leurs foyers. Ensemble, cette saisie et cette grève de l'amour décidées par des femmes ont, selon ce que dit Aristophane dans *Lysistrata*, comédie magistrale, apporté la paix et le développement en une époque très lointaine par rapport à notre XXI^e siècle.

Enfin, le dramaturge norvégien Henrik Ibsen a écrit il y a plus d'un siècle que rien n'est plus puissant qu'une idée dont le temps est venu. Ma délégation espère que les résultats de cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale démontreront irrévocablement qu'il est temps que les femmes de l'an 2000 et les hommes de bonne volonté fassent cause commune par l'entremise d'une coopération fraternelle au niveau mondial, afin de garantir les droits des femmes dans leur totalité, conformément à la raison, à la loi naturelle et aux droits de la personne humaine.

En travaillant et en priant ensemble, nous sommes avants la certitude que, lorsque nous quitterons ces lieux, nous aurons acquis la sérénité nécessaire pour accepter ce que nous ne pouvons changer, le courage de changer ce que nous pouvons changer et la sagesse nécessaire pour faire la distinction.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Peter Dickson Donigi, Chef de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Donigi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je suis très conscient des limitations de temps et je me contenterai de donner un aperçu du passé de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, d'examiner les règles constitutionnelles de gouvernance et leur incidence sur les femmes et les droits fondamentaux et de terminer en lançant un appel à l'action destiné à nos

partenaires de développement. Je m'associe également aux orateurs précédents pour féliciter le Président de l'Assemblée générale et les membres du Bureau à la suite de leur élection aux importants postes qu'ils occupent à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

C'est un grand plaisir pour moi de me retrouver à cette tribune pour exprimer l'appui que le gouvernement de mon pays et moi-même apportons à l'égalité entre les sexes et à l'ouverture aux femmes de nouvelles possibilités. J'affirme qu'il s'agit d'un engagement personnel, car il semble que, dans ma famille, je sois très minoritaire. Il y existe un rapport de six à un, clairement en ma défaveur sur tous les plans. Je tiens à préciser ici que mon épouse et moi avons cinq filles. Mais j'apprécie chaque moment des tribulations que vit ma famille immédiate et je ne pourrais demander mieux.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, on attend d'un chef mélanésien qu'il donne l'exemple quand il s'agit de maintenir et d'appliquer le droit coutumier parmi les membres du clan. Certaines règles coutumières peuvent sembler très archaïques à des yeux occidentaux et susciter l'impression qu'il faudrait les remplacer par des valeurs et des normes occidentales. D'autres peuvent être justifiées par le motif qu'elles ont bien servi notre peuple depuis plus de 40 000 ans. Pourquoi devrions-nous les changer dès qu'un étranger nous demande de le faire?

Nos ancêtres ont été les premières personnes à s'installer dans les îles du Pacifique, en dehors des aborigènes d'Australie. Les îles se sont peuplées sur plus de 40 000 ans. La dernière grande migration a été celle des personnes originaires d'Europe, qui sont arrivées très récemment, au siècle dernier, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. À chaque vague d'immigration dans le Pacifique, de nouvelles idées, de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux modes de vie ont été introduits. Le mode de vie dans le Pacifique, ou en tout cas pour ce qui est de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a été très influencé par ces vagues de nouveaux habitants et de nouvelles idées à travers le temps, et cette tendance se poursuit.

Néanmoins, il y a eu une différence. Le changement qui s'est réalisé en 40 000 ans a été

progressif, mais celui qui a pris forme au cours des 10 à 20 dernières années a été énorme – les conséquences de nouveaux moyens de communication plus rapides. L'ère spatiale a propulsé la société de l'âge de pierre dans lequel elle vivait, il y a encore 75 ans, dans celui si rapide de l'ordinateur et de la technologie de l'espace. Les habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont soumis à l'influence de plus de 20 chaînes de télévision qui émettent du monde entier. Les habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui utilisaient encore des outils en pierre il y a seulement 75 ans, utilisent maintenant des outils modernes et acceptent les changements technologiques beaucoup plus rapidement qu'on aurait pu le penser.

Les habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont maintenant capables d'apprendre des langues étrangères, de devenir plus familiers avec l'informatique et de faire fonctionner des machines de la technologie de l'ère spatiale. La vitesse du changement dans mon pays a donc été beaucoup plus rapide en une ou deux générations qu'elle ne l'avait été en 40 000 ans.

Par ailleurs, nous sommes en mesure de dire que ce qui a été prévu par le Programme d'action de Beijing avait déjà été envisagé, près de 20 ans avant le Programme, par les hommes politiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée lorsqu'ils ont rédigé et adopté la Constitution en 1975.

La Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée édicte par exemple ce que l'on appelle généralement les Objectifs nationaux et les Principes directifs. Il s'agit de principes directeurs pour la gestion des affaires publiques. Bien qu'ils n'aient pas de force exécutoire dans un tribunal, toutes les lois constitutionnelles ayant trait aux droits des individus doivent faire référence à ces Objectifs et Principes. Le deuxième Objectif national garantit l'égalité des droits de tous les citoyens et édicte que tous les citoyens doivent pouvoir avoir une occasion de prendre part activement aux activités politiques, sociales et éducatives du pays. Pour servir ces Objectifs nationaux et Principes directifs, la Constitution a créé un certain nombre de droits constitutionnels qui sont absolus et un certain nombre d'autres qui peuvent être réglementés par la loi, à condition que cette dernière remplisse certaines conditions préalables.

Le droit à la vie fait partie des droits absolus. Il y a cependant une exception. Il est permis de prendre

officiellement la vie de quelqu'un dans le cadre de l'application d'une loi qui inflige une telle peine pour un criminel. Aux termes de notre Constitution, le droit à la vie est par conséquent sacro-saint. L'avortement est donc considéré comme un crime par notre droit pénal.

Les autres droits constitutionnels sont le droit d'occuper une fonction publique, le droit à l'égalité des chances devant l'emploi, le droit syndical et le droit de former des organisations non gouvernementales, la liberté religieuse, la liberté d'expression, la liberté de la presse, etc.

La Constitution reconnaît également qu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée la société est basée sur la famille et que la famille doit être renforcée. L'application correcte de ce Principe directeur de la Constitution implique donc que les droits individuels doivent être exercés pour le bien et le renforcement de la cellule familiale. Cet objectif primordial va à l'encontre de la conception occidentale des droits individuels. Nous continuerons d'appuyer tous les programmes et politiques qui soutiennent la famille en tant qu'unité de base de la société et de la nation de Papouasie-Nouvelle-Guinée. La primauté des droits individuels entraîne l'effondrement de la famille et de l'harmonie, la mésentente sociale et conduit à la décomposition des services de l'État.

On peut donc dire que les habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée jouissent de nombreux droits garantis par la Constitution qui n'existent pas dans d'autres États Membres. Le Gouvernement a adopté de nombreuses stratégies et les a révisées de nombreuses fois pour tenter de mettre en oeuvre les Objectifs nationaux et les Principes directeurs.

Sur le papier, ces politiques semblent bonnes. Quel est donc le problème de la Papouasie-Nouvelle-Guinée? Le niveau d'éducation des femmes et des fillettes est faible, le taux de mortalité est élevé, l'incidence des crimes dont sont victimes les femmes est élevée, le nombre de femmes atteintes du VIH/sida déclaré est en progression et le nombre de femmes dans la politique, dans des postes de décision au sein du Gouvernement ou dans le monde des affaires est lamentablement bas. Nous avons bien sûr lu les rapports de l'ONU sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Leur bilan est en effet pitoyable pour un pays qui dispose d'autant de ressources minières.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a néanmoins fait certains progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement et dans d'autres secteurs sociaux, avec l'aide de nos partenaires régionaux et internationaux. On doit faire davantage dans ce domaine.

Le problème est simplement celui-ci. En tant que pays en développement, nous avons besoin de partenaires de développement prêts à nous épauler et non pas à nous imposer quoi que ce soit. Nous avons besoin d'élaborer des plans stratégiques à long terme pour changer une structure sociale enracinée, qui s'est développée pendant plus de 40 000 ans, et la remplacer par une autre qui serait généralement acceptable à l'ensemble de la communauté, en tenant compte de l'évolution des circonstances dans notre pays. S'il est vrai que la Constitution reconnaît et rend exécutoire aussi les lois coutumières telles qu'elles existaient avant l'indépendance de la nation, il est également vrai que le droit coutumier n'est pas figé – c'est une législation vivante. Il a changé au cours du temps au gré des influences extérieures. Ayant reconnu la souplesse de la société de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, il sera peut-être possible d'élaborer un plan d'action, qui avec le temps, influera sur le changement des normes coutumières. Quel est le catalyseur le plus probable pour le changement? La réponse est très simple : l'éducation.

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée accorde donc une haute priorité à l'éducation. Néanmoins, chaque année, 50 000 enfants de Papouasie-Nouvelle-Guinée ayant achevé les études primaires ne trouvent pas de place dans les écoles secondaires et abandonnent leurs études. Ils n'abandonnent pas leurs études par choix. En fait, un fort pourcentage d'entre eux a des aptitudes supérieures à la moyenne. Le problème est le manque d'écoles et d'enseignants. Le problème n'est pas un problème lié au droit des femmes. C'est un problème général qui touche tous les enfants de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui aspirent à une éducation supérieure convenable.

Les habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée n'ont pas besoin de réinventer la roue. Nous venons de l'âge de pierre. Nous n'avons pas besoin d'utiliser des carrioles; nous nous sommes adaptés et nous sommes entrés directement dans l'âge de l'informatique et la technologie et nous continuerons à faire de grands pas

en avant si seulement on nous offre l'aide et les occasions appropriées.

Je n'ai donc qu'une seule requête à présenter à nos partenaires de développement : investissez dans le système éducatif de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Partout dans le monde, l'éducation est un instrument pour l'émancipation des femmes. L'éducation est un instrument qui sert à changer les modèles et les comportements des hommes et des garçons vis-à-vis des femmes et des fillettes. L'éducation permettra de répondre aux besoins des femmes en matière de soins

de santé, y compris la prévention du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. L'éducation réduit le taux d'analphabétisme. L'éducation favorisera la participation à la prise de décision. L'éducation conduit à l'indépendance économique et offre des possibilités d'emploi. L'éducation renforce les droits de l'homme. En bref, l'éducation nous enseigne le respect de la dignité humaine, de la maternité et de la famille. L'éducation doit être un instrument du développement.

La séance est levée à 13 h 10.